

* Détails chez
196, ch. Haut de la Rivière
Saint-Pacôme
418 852-2922
techminimecanique.com

TECH
MINI-MÉCANIQUE

Financement **6,49%**
à partir de 60 mois

KLX300
2025
DISPONIBLE
IMMÉDIATEMENT

FINANCEMENT
Good Times
Let the Good Times Roll

Kawasaki
Let the Good Times Roll

SEMAINE DU 3 MARS 2025

Le Placoteux

VOLUME 47, ÉDITION 09
28 PAGES

Pas de dôme
multisport en
Côte-du-Sud, p. 4
Nathalie Choquette
à L'Islet, p. 17

NOUVEAU
LOTUS

Ayez la bonne heure!

PROMOTION
SPÉCIALE

1 SEUL PRIX **9,99\$**
pose incluse

jusqu'au 15 mars

OU CHANGEZ
DE MONTRE
+ de 600 montres
en inventaire

Ce dimanche 9 mars, on change l'heure
Profitez-en!

Réparation sur place, estimation gratuite.
Michel Jean, propriétaire votre maître horloger et bijoutier

**BIJOUTERIE
JEAN**

29, av. de Gaspé Ouest, Saint-Jean-Port-Joli
418 598-6382
www.bijouteriejean.com



En route
vers une
nouvelle ville

EN PAGE
3

5699H0525

ROYAL LEPAGE
KAMOURASKA-L'ISLET

Agence immobilière
Franchisé indépendant et autonome Royal LePage
vdrapeau@royallepage.ca

Courtier immobilier résidentiel et commercial

Véronique Drapeau 418 894-3375

SERVICE de MASSOTHÉRAPIE
à Saint-Pascal

Benjamin Ouellet, massothérapeute
Membre de l'Association des
massothérapeutes du Québec

Service de massothérapie Benjamin Ouellet
La Bienveillante

604, rue Taché, Saint-Pascal
Tél. : 1 581 673-1106 • Courriel : benou20@icloud.com
Suivez-moi sur ma page Facebook

La puissance d'un groupe

OLIVIER
KAMOURASKA | CHRYSLER

Venez me rencontrer!

Ovide Lévesque, conseiller aux ventes
418 551-2532

255, av. Patry, Saint-Pascal (aut. 20, sortie 465)
418 492-3432 • 1 800 363-3432
olivierkamouraskachrysler.com

AVIS À NOS MARCHANDS

Réservez dès maintenant
dans notre section circulaire!

Vos
circulaires

Le **Placoteux**

Nous couvrons
100%
des foyers des
MRC de
Kamouraska
et de l'Islet

**Publiez et
distribuez**
vos circulaires
au meilleur prix!

19 601
EXEMPLAIRES

**ENTIÈREMENT
DISTRIBUÉS par
POSTES CANADA**

POUR PLUS
D'INFORMATION :

Hélaine Pettigrew
418 492-2706, p. 108
helaine@leplacoteux.com



redaction@leplacoteux.com

MARC LAROUCHE

Le grand La Pocatière en marche

Après des années de discussions, d'hésitations et de rebondissements, La Pocatière, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Saint-Onésime-d'Ixworth ont franchi une étape décisive vers leur fusion. Lundi soir, les trois conseils municipaux ont adopté le règlement officiel demandant leur regroupement en une seule municipalité.

« Nous sommes aussi contents que de voir l'arrivée du printemps, lance le maire de Sainte-Anne-de-la-Pocatière Jean-François Pelletier. Cette fusion a nécessité de nombreuses discussions et ajustements pour répondre aux attentes des municipalités impliquées. Il a fallu revoir plusieurs aspects, clarifier les impacts pour nos citoyens, et ajuster le projet pour qu'il soit viable à long terme. »

Parce que l'idée d'un regroupement ne date pas d'hier. Le projet initial de sept municipalités, pensé il y a quatre ans par le maire de La Pocatière Vincent Bérubé, est passé à quatre, puis finalement à trois. « C'est un long processus qui n'a pas été simple, mais nous avons toujours gardé en tête l'objectif d'améliorer nos services de proximité et notre capacité d'action pour nos citoyens. Les avantages seront nombreux, à commencer par la force du milieu et la représentativité qui sera plus importante », note M. Bérubé.

Pour la mairesse de Saint-Onésime-d'Ixworth Cathy Fontaine, ses citoyens ne perdront pas leur sentiment d'appartenance. « À Saint-Onésime, nous faisons tout à La Pocatière. On vient magasiner, travailler, on passe par Sainte-Anne-de-la-Pocatière, nous avons des amis dans les

deux municipalités, alors chez nous, c'était plus le côté concernant le partage des ressources qui préoccupait. Saint-Onésime continuera de vivre grâce à ses citoyens », dit-elle. « Ce sera comme à Québec, qui a englobé Beauport dans le regroupement, mais on est toujours à Beauport », ajoute Vincent Bérubé. « Ça ne changera rien dans la vie de tous les jours des citoyens », renchérit M. Pelletier.

Un processus administratif complexe

Le processus a été plus long que prévu, ce qui n'a pas manqué d'agacer certains élus. « On parle de plusieurs années de travail, et encore aujourd'hui, nous devons attendre que le Ministère prenne sa décision. C'est un peu frustrant. Des chiffres, ça change vite. Il a constamment fallu nous adapter tout au long de l'exercice », admet M. Pelletier, qui déplore les délais imposés par la bureaucratie provinciale.

La nouvelle municipalité, qui conservera le nom de La Pocatière, regroupera une population combinée d'environ 6400 habitants, et disposera d'un budget estimé à 14 millions \$.

L'actuel maire de La Pocatière, Vincent Bérubé, sera le maire de la nouvelle ville jusqu'aux élections municipales de 2025. D'ici là, les 18 élus des trois anciennes



Les discussions entre les maires des trois municipalités, Jean-François Pelletier, Vincent Bérubé et Cathy Fontaine, ont été productives et ont assuré la réussite du projet. Photo : Marc Larouche

municipalités siégeront ensemble pour assurer la transition, et pour prendre les décisions nécessaires à la mise en place du grand La Pocatière.

Éviter les dédoublements

Parmi les changements à venir, on note une réorganisation des services municipaux, pour éviter les doublons, une harmonisation des taux de taxation, et une meilleure gestion des infrastructures communes. Des consultations auront lieu pour assurer que la transition se fasse en douceur, et que personne ne soit laissé de côté. Le trio assure qu'aucun employé des trois municipalités ne perdra son emploi. « Il y aura des réaménagements. Nous utiliserons les meilleures ressources aux meilleurs endroits, en considérant leurs forces et leurs compétences », assure Mme Fontaine.

Quant à savoir ce qui aurait pu être fait autrement, M. Pelletier parle sans hésiter de la bureaucratie gouvernementale : « Maintenant que l'on sait, il y a des choses que l'on ferait autrement. Tout est tellement long, les données changent, il faut recommencer. Tout cela est difficile. » « Je suis très

fier que le règlement ait été adopté et que cette étape soit passée. Nous avons traversé beaucoup de vagues. Il a sans cesse fallu s'ajuster. Quatre ans, c'est court », note Vincent Bérubé.

Ont-ils failli abandonner ? « C'est passé proche à Saint-Onésime. Lorsque les autres municipalités ont lâché, avec le maire, M. Pilotto [qui a démissionné depuis pour des raisons de santé], on s'est sérieusement posé la question à savoir si ça valait la peine de continuer. Personne ne savait vraiment, mais une chose dont on était certains, c'est qu'on ne pourrait pas continuer à faire cavalier seul très longtemps dans le contexte actuel », conclut Mme Fontaine.

L'adoption du règlement est une étape importante dans un processus administratif rigoureux. Le document sera maintenant transmis à la ministre des Affaires municipales, qui dispose de 30 jours pour analyser le dossier et donner son approbation finale. Entre-temps, les citoyens peuvent lui faire part de leurs commentaires. Si tout va comme prévu, le grand La Pocatière verra le jour en août.

Metro s'allie à Moisson pour nourrir la solidarité

Moisson Kamouraska, Moisson Rimouski-Neigette, Moisson Mitis et Moisson Vallée Matapédia se partageront un don de près de 16400 \$ — l'équivalent de près de 50000 repas — de la part de Metro et ses enseignes Metro, Super C, Adonis, Première Moisson, Jean Coutu et Brunet, dans le cadre de leur troisième campagne Ensemble en santé, qui vise à lutter contre l'insécurité alimentaire.



Les bénévoles de Moisson auront plus de denrées pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Photo : Moisson Estrie, BAQ

Ce montant permettra aux quatre organismes régionaux de soutenir leurs opérations, alors que les enjeux liés à l'insécurité alimentaire et à l'accès aux produits de première nécessité continuent de croître. « Les magasins Metro et Super C, et les pharmacies Jean Coutu et Brunet du Bas-Saint-Laurent sont de précieux partenaires de Banques alimentaires du Québec, ses membres Moissons, ses membres associés et ses organismes affiliés. Nous pouvons compter sur leurs dons en denrées alimentaires et en produits d'hygiène, notamment dans le cadre du Programme de récupération en supermarché. Le soutien supplémentaire offert

grâce à la campagne Ensemble en santé contribuera directement à répondre aux quelque 2,9 millions de demandes que reçoit notre grand réseau chaque mois. Merci à l'équipe et à la clientèle de Metro pour votre implication dans nos communautés », mentionne Martin Munger, directeur général des Banques alimentaires du Québec (BAQ).

Grâce à la générosité de la clientèle qui était invitée à faire un don à la caisse, un total de près de 440 000 \$ a été amassé en novembre dernier dans les magasins du Québec, et remis à BAQ. Afin d'optimiser l'impact de la campagne, Metro a fait un don supplémentaire de 500 000 \$, portant à 940 000 \$ le montant remis à l'organisme. Ce montant représente pour BAQ l'équivalent de 2,8 millions de repas. Au total, dans ses trois provinces d'activité — le Québec, l'Ontario et le

Nouveau-Brunswick —, Metro a remis près de 3,1 millions \$ à ses partenaires communautaires pour cette troisième édition.

Source : Metro

La Loterie des Chevaliers de Colomb[®]
Conseil 5425 Ste-Anne

Édition 2025
La Chasse à l'As de Trèfle

Gagnant de la semaine #7 :
M. Serge Dumas.
Il a pigé le 5 de pique et mérite le lot hebdomadaire de 94\$.
Le prochain lot progressif est estimé à 2 000\$ pour le tirage suivant.

1423E0925



presse@leplacoteux.com

JOSÉ SOUCY

Malgré des années de travail et de concertation, la MRC de Montmagny, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (CSSCS) et la Ville de Montmagny ont dû prendre une décision difficile en abandonnant, faute de financement adéquat, le projet de dôme multisport qui devait offrir aux citoyens de la Côte-du-Sud une infrastructure sportive couverte durant l'hiver.

Malgré les efforts déployés pour boucler le montage financier, un manque à gagner de 1,2 million de dollars persistait, rendant le projet difficilement viable. En outre, les projections révélaient des problématiques liées aux revenus prévisionnels et à l'augmentation des frais d'exploitation.

Face à un contexte économique incertain, et à la nécessité d'optimiser les ressources depuis décembre 2024, les partenaires ont préféré agir de manière responsable en assurant une saine gestion des fonds publics. Par ailleurs, les partenaires potentiels de financement sont déjà fortement sollicités régionalement pour un autre projet majeur, en l'occurrence le Complexe culturel et sportif. Annoncé en août 2024, ce projet

nécessite encore 1,5 M\$ de financement provenant du milieu.

« C'est avec une profonde déception que j'accueille la nouvelle de l'abandon du projet de dôme pour la surface multifonctionnelle de Montmagny. Ce projet était porteur d'espoir, non seulement pour nos jeunes athlètes qui auraient pu s'entraîner dans des conditions optimales tout au long de l'année, mais également pour la communauté tout entière, en promouvant un mode de vie actif et sain. La décision, dictée par un déficit de financement et des contraintes économiques, met en lumière les défis persistants que nous rencontrons dans le financement de nos infrastructures publiques. Il est crucial de réfléchir à des solutions innovantes pour surmonter ces obstacles financiers,

et réaliser des projets qui renforcent le tissu social et économique de notre région », déclare au Placoteux Frédéric Jean, préfet de la MRC de Montmagny.

Un contexte changeant pour le Centre de services scolaire

Les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'éducation ont contraint le CSSCS à revoir certains partenariats afin de limiter l'impact sur ses ressources humaines, matérielles et financières. Priorisant sa mission première, soit les services aux élèves, le CSSCS ne pouvait plus envisager de contribuer à d'éventuels déficits d'exploitation ni mobiliser des ressources pour gérer une infrastructure sportive.

La MRC, le CSSCS et la Ville de Montmagny restent toutefois engagés à développer l'offre sportive et récréative de la région. Leur priorité est maintenant de mener à bien le projet du Complexe culturel et sportif, afin d'offrir à la population de nouvelles installations dans les meilleurs délais. « Depuis l'annonce du projet de dôme, la donne a changé : le contexte économique est incertain, le secteur de l'éducation a de nouvelles orientations gouvernementales à respecter, et le volet culturel du Complexe culturel et sportif doit encore trouver 1,5 M\$ pour se

concrétiser. Afin que la population puisse en bénéficier le plus rapidement possible, tout en assurant une saine gestion des fonds publics, le projet de dôme a dû être écarté. Cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur, mais était celle qui s'imposait en raison du 1,2 M\$ manquant pour compléter le montage financier. Nos énergies seront maintenant dirigées vers le Complexe culturel et sportif », conclut Marc Laurin, maire de Montmagny.

Bien que cette annonce puisse décevoir certains citoyens, les partenaires estiment qu'il s'agit de la décision la plus responsable. Ils tiennent à remercier chaleureusement les citoyens, les entreprises et les organismes qui ont soutenu le projet au fil des années.



Le projet de dôme n'a pas trouvé le financement nécessaire à sa réalisation. Photo : Courtoisie

Des entrepreneures qui transforment Montmagny-L'Islet

Le comité organisateur de la deuxième édition de Femmes en action Montmagny-L'Islet convie la population à un événement mettant à l'honneur l'entrepreneuriat féminin. Le panel économique *Entrepreneuriat au féminin : Histoires de réussites locales* se tiendra le jeudi 6 mars à 14 h à l'Espace citoyen de Montmagny situé au 48, avenue du Bassin Nord.

JOSÉ SOUCY

Animé par Mireille Thibault, directrice générale du Centre d'aide aux entreprises (CAE) Montmagny-L'Islet, ce panel mettra en lumière les parcours exceptionnels de deux femmes d'affaires de la région : Claudine Landry, copropriétaire de la librairie Livres en tête, et Manon Leclerc, copropriétaire de la boulangerie Sibuet. Elles partageront leurs expériences, les défis qu'elles ont surmontés, et les leçons qu'elles ont tirées tout au long de leur

parcours entrepreneurial. Leur témoignage se veut une source d'inspiration pour toutes celles qui aspirent à se lancer en affaires.

La journée débutera à 12 h 30 avec le mot d'ouverture de la présidente d'honneur Gaëtane A. Corriveau, politologue et formatrice engagée dans la promotion de la parité hommes-femmes en politique. Son allocution marquera le début d'un après-midi d'échanges et d'apprentissages.

« Organiser un panel économique est essentiel pour inspirer les femmes d'affaires aguerries, mais aussi celles qui rêvent de concrétiser leur projet entrepreneurial. Présenter des exemples concrets de réussites locales démontre que l'audace et la détermination peuvent mener à de grandes réalisations. Nous encourageons vivement la communauté à se joindre à nous pour célébrer le leadership féminin. Votre présence contribuera à faire de cette journée un moment mémorable et inspirant pour tous », déclare le comité organisateur.

Cet événement est organisé en collaboration avec CMATV, la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montmagny (CCIM), le CAE

Montmagny-L'Islet, et la Résidence des Bâisseurs Mgr Deschênes. La population est invitée à venir en grand nombre.

Source : CAE Montmagny-L'Islet



Claudine Landry, copropriétaire de la librairie Livres en tête, et Manon Leclerc, copropriétaire de la boulangerie Sibuet.

| | | | | | | |
|---|---|--|--|---|--|--|
| <p>Le Placoteux L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD</p> <p>409, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 418 492-2706 Téléc. : 418 492-9706</p> <p>www.leplacoteux.com</p> | <p>Financé par le gouvernement du Canada</p> | <p>RÉSEAU SÉLECT PARTENAIRES PARTICIPANTS</p> | <p>Image Certifié TRAVERS QUÉBEC INC.</p> | <p>Impression QUÉBECOR Média</p> | <p>Distribution Postes Canada</p> | <p>Édition Kamouraska-L'Islet 19 601 copies</p> <p>Notre responsabilité pour une erreur ou omission ne peut excéder le montant déboursé par l'annonce. Nous ne pouvons garantir l'exactitude des couleurs imprimées. Toute reproduction intégrale ou partielle du contenu de ce journal est interdite sans l'autorisation de l'éditeur. ISSN 0708-207X. Dépôt légal : 1 trimestre 1979.</p> <p>Société canadienne des postes envois de publications canadiennes, contrat de vente #0187755.</p> <p>ABONNEMENT : Pour l'extérieur : 99\$/année, 55\$/6 mois, TPS et TVQ incluses.</p> <p>Fait de plus de 50% de papier recyclé. Merci de recycler ce journal.</p> |
| | <p>DIRECTION GÉNÉRALE Louis Turbide (poste 105) direction@leplacoteux.com</p> <p>ADMINISTRATION Marlyse Sambou (poste 102) administration@leplacoteux.com</p> <p>RÉCEPTION / PETITES ANNONCES Marlyse Sambou (poste 101) petitesannonces@leplacoteux.com</p> | <p>RÉDACTION journaliste@leplacoteux.com Marc Larouche (poste 103) Rédacteur en chef José Soucy (poste 104) Journaliste et webmestre</p> <p>RÉVISION Éliane Vincent</p> | <p>VENTES Hélaine Pettigrew (poste 108) helaine@leplacoteux.com Édith Lévesque (poste 109) edith@leplacoteux.com</p> <p>PRODUCTION Marjorie Ouellet (poste 111) Coordonnatrice production@leplacoteux.com</p> | <p>Manon Brousseau (poste 106) montage@leplacoteux.com</p> <p>CARICATURE : Métyvié</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION Jean-Pierre Tirman, président Gabriel Landry, vice-président Marjorie Ouellet, secrétaire Philippe Paradis, administrateur</p> | | |

Bas-Saint-Laurent : revenus en hausse, défis en vue

L'indice de vitalité économique 2022 publié par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) met en lumière les écarts de richesse et d'emploi au Bas-Saint-Laurent. Si certaines MRC affichent une amélioration, d'autres peinent à suivre le rythme de la province.

MARC LAROUCHE

« Cet indice est un outil précieux pour comprendre la réalité économique des territoires québécois », souligne l'ISQ. Celui-ci repose sur trois critères : le revenu total médian des particuliers, le taux de travailleurs de 25 à 64 ans, et le taux d'accroissement annuel moyen de la population.

Des revenus en progression

Au Bas-Saint-Laurent, le revenu total médian des 18 ans et plus a suivi une tendance à la hausse au cours des dernières années. En 2022, il atteignait 42 100 \$ dans la MRC de Rivière-du-Loup, un montant supérieur à celui du Kamouraska (40 600 \$) et de L'Islet (39 700 \$). Malgré cette progression, ces chiffres demeurent sous la médiane provinciale de 44 900 \$.

À l'échelle municipale, des disparités se dessinent. La Pocatière affiche un revenu médian de 38 500 \$, légèrement en dessous de celui de L'Islet qui s'élève à 40 000 \$. Ces écarts s'expliquent par des réalités économiques variées, notamment la présence d'industries, d'institutions d'enseignement et de pôles touristiques qui influencent les revenus des travailleurs.

Un marché du travail en expansion

Le taux de travailleurs de 25 à 64 ans est un autre indicateur clé de la vitalité économique. Dans le Bas-Saint-Laurent, il oscille entre 78 % et 80 %, ce qui est encourageant comparativement aux tendances observées ailleurs en province. La

MRC de Kamouraska a connu une progression marquée, passant de 73,3 % en 2020 à 79,6 % en 2022.

Rivière-du-Loup affiche un taux de travailleurs de 80,2 %, ce qui en fait l'un des pôles les plus dynamiques de la région. À L'Islet, le taux s'élève à 78,4 %, traduisant une certaine stabilité du marché de l'emploi. Ces résultats montrent que malgré des revenus inférieurs à la moyenne québécoise, le Bas-Saint-Laurent demeure une région où l'accès au travail reste relativement élevé.

Un équilibre fragile

Si les tendances actuelles indiquent une amélioration du revenu médian et du taux de travailleurs, la région doit composer avec des défis persistants. Les secteurs économiques y sont souvent saisonniers, particulièrement dans le domaine du tourisme et de l'agroalimentaire. De plus, la dépendance aux institutions publiques, comme les cégeps et les centres hospitaliers, crée un marché du travail segmenté, où les salaires peuvent être moins compétitifs que dans les grands centres urbains.



Le taux de travailleurs de 25 à 64 ans est passé de 73,3 % en 2020 à 79,6 % en 2022 dans la MRC de Kamouraska. Photo : Nicolas Gagnon

Un défi démographique pour la vitalité économique

Si les revenus et l'emploi progressent au Bas-Saint-Laurent, la démographie demeure un enjeu majeur. L'indice de vitalité économique 2022 révèle que plusieurs MRC de la région peinent à stabiliser leur population, un facteur clé pour assurer un développement économique durable.

MARC LAROUCHE

« La vitalité économique ne repose pas uniquement sur le marché du travail et les revenus, mais aussi sur la capacité des territoires à attirer et à retenir leur population », rappelle l'ISQ. Or, le Bas-Saint-Laurent fait face à des défis importants en matière de démographie, ce qui influence directement son classement à l'échelle provinciale.

Une croissance fragile

Le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur cinq ans, l'un des trois critères de l'indice de vitalité économique, illustre bien la situation. Si certaines MRC réussissent à stabiliser leur population, d'autres continuent d'enregistrer un recul.

La MRC de Kamouraska montre un léger rebond positif avec un TAAM de +1,4 %, un signe encourageant après plusieurs années de baisse. La situation est cependant plus préoccupante du côté de L'Islet, où la population diminue à un rythme de -0,9 %. Rivière-du-Loup fait figure d'exception avec une croissance de +2,1 %, ce qui en fait le moteur démographique de la région.

À l'échelle municipale, La Pocatière et Saint-Jean-Port-Joli affichent une relative stabilité, mais sans véritable hausse marquée de leur population. L'Islet, de son côté, peine à attirer de nouveaux résidents, ce qui freine son développement économique.

Un impact sur la vitalité économique

Ces tendances démographiques influencent directement l'indice de vitalité économique. En 2022, la MRC de Kamouraska se classe au 75^e rang sur 104 au Québec, ce qui la place parmi les territoires économiquement plus fragiles, comme la MRC de L'Islet qui suit une trajectoire comparable, avec des défis similaires en matière de développement. À L'Islet, le taux d'accroissement annuel moyen de la population est négatif (-0,9 %), ce qui signifie que plus de personnes quittent la région qu'il n'en arrive. Cette décroissance démographique freine l'attractivité économique de la MRC, limitant les investissements et le renouvellement de la main-d'œuvre.

L'ISQ indique que ce classement reflète l'effet combiné de la démographie et des autres indicateurs économiques. Une population vieillissante, un solde migratoire négatif ou un manque d'attractivité pour les jeunes travailleurs contribuent à ralentir la croissance des territoires.

Comment renverser la tendance ?

L'ISQ précise que pour améliorer leur vitalité économique, les MRC du Bas-Saint-Laurent devront mettre en place des stratégies pour retenir et attirer de nouveaux habitants. Cela passe par plusieurs leviers, comme l'accès au logement et la qualité

des services publics. L'organisme souligne aussi que les MRC devront miser sur des secteurs porteurs, comme l'économie verte et le numérique. Finalement, une

offre de services adaptée aux besoins des familles, des travailleurs et des aînés favoriserait un enracinement plus durable.

SERVICE de MASSOTHÉRAPIE à Saint-Pascal

**Benjamin Ouellet,
massothérapeute**

Membre de l'Association des
massothérapeutes du Québec



CERTIFICATS-CADEAUX DISPONIBLES :

90 minutes pour 95\$

60 minutes pour 70\$

30 minutes pour 45\$

Prenez rendez-vous dès maintenant...

**Service de massothérapie Benjamin Ouellet
La Bienveillante**

604, rue Taché, Saint-Pascal
Tél. : 1 581 673-1106 • Courriel : benou20@icloud.com

Suivez-moi sur ma page Facebook 

Accident à La Pocatière : des corrections à apporter sur la 4^e Avenue ?

Le 21 décembre 2024 aux environs de 16 h, La Pocatière a été le théâtre d'un accident qui aurait pu être dramatique. Après avoir perdu le contrôle de son véhicule, une conductrice a vu sa voiture dévier latéralement, pour ensuite prendre de l'élan et percuter violemment une habitation située au 1409, 4^e Avenue.

JOSÉ SOUCY

D'après les premières constatations, le véhicule a d'abord heurté un monticule rocheux et sectionné un lourd lampadaire, avant de réaliser un vol plané pour venir s'écraser sur le balcon de la maison, lequel a été fortement endommagé. Des dégâts importants ont également été relevés sur la structure de la demeure.

La conductrice a été transportée à l'hôpital par mesure préventive. Son véhicule a par ailleurs été déclaré comme étant une perte totale. Bien que la rue ait été dégagée au moment des faits, l'état glissant de la chaussée aurait pu jouer un rôle déterminant dans le déroulement de l'accident.



Cet événement est le troisième accident de ce genre enregistré à cet endroit depuis les années 70. Photo : Courtoisie

Série de bris d'aqueduc à La Pocatière

Le Placoteux a reçu des plaintes de citoyens concernant des bris d'aqueduc survenus en peu de temps à La Pocatière. La Ville assure que tous les incidents ont été pris en charge, et que les réparations sont complétées.

« Tous les bris d'aqueduc survenus dans les derniers jours sont maintenant réparés », affirme Julie Hudon, adjointe à la direction générale et au cabinet du maire.

La Ville précise toutefois qu'elle ne dispose pas de dispositifs permettant

d'identifier avec exactitude les causes de ces bris. « Nous observons une moyenne de 12 à 15 bris annuellement sur le réseau d'aqueduc. Il semble que les quelques points sensibles ont subi un bris de façon plus rapprochée qu'à l'habitude », conclut Mme Hudon. (M.L.)

Mesures de sécurité demandées

Parallèlement, le propriétaire de la maison, Georges-Noël Dionne a exprimé son mécontentement concernant les mesures de sécurité dans la zone. Ayant déjà demandé l'installation d'une glissière de sécurité à des administrations municipales précédentes, afin de limiter les risques qu'un tel drame se produise, il avait été informé par la Ville qu'une glissière de sécurité n'est pas requise dans une zone de 50 km/h. Selon lui, un petit banc de neige installé dans ce coin en

période hivernale aurait pu minimale- ment atténuer l'ampleur des dégâts.

Cet événement marque le troisième accident de ce genre enregistré à cet endroit depuis les années 70, dont deux ont provoqué un décès, alors que le propriétaire a même dû ramasser lui-même les corps. Contacté par *Le Placoteux*, le maire de La Pocatière Vincent Bérubé n'était visiblement pas au courant de ce dossier. M. Noël a souhaité que le public soit au courant de cet accident, afin que la situation ne se répète pas dans cette zone.

IL EXISTE DE
NOMBREUX
CRÉDITS D'IMPÔT
JUSTE POUR
VOUS.

Trouvez les crédits
auxquels vous pourriez
avoir droit.

justepourtous.ca



REVENU
QUÉBEC



Québec mise sur la biomasse forestière pour une transition énergétique

Québec investit 335 350 \$ afin de favoriser l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle comme source d'énergie dans le Bas-Saint-Laurent. L'initiative vise à soutenir la transition vers des énergies renouvelables, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

MARC LAROUCHE

« Les défis de la transition énergétique mondiale nous donnent une occasion en or de consolider la position du Québec comme leader, tout en poursuivant notre croissance régionale », affirme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable du Bas-Saint-Laurent.

Un soutien financier de 335 350 \$ est accordé au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRDBSL) pour la mise en place d'un guichet sur la biomasse forestière résiduelle, une ressource issue des opérations de récolte forestière. Ce guichet servira à orienter les industries, commerces et institutions (ICI) souhaitant délaissier les combustibles fossiles au profit de cette source d'énergie renouvelable.

Selon Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, cet investissement s'inscrit dans une volonté gouvernementale plus large : « Notre gouvernement souhaite tirer profit de toutes les sources énergétiques au Québec afin d'en faire des moteurs de développement économique. L'investissement dans ce guichet sur la biomasse forestière est un geste concret qui vient appuyer notre transition énergétique. »

Un projet structurant pour la région

Le financement est réparti entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui injecte 235 350 \$ via le Programme d'appui aux projets de développement économique, et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, qui y contribue à hauteur de 100 000 \$

grâce à son Programme d'aménagement durable des forêts. Ce soutien permettra de regrouper les acteurs de la filière et de favoriser l'implantation de réseaux de chauffage en circuit court.

Patrick Morin, directeur général du CRDBSL, insiste sur l'impact de ce projet : « La substitution des combustibles fossiles — comme le mazout — fait partie des priorités régionales en termes de réduction des gaz à effet de serre. La mise en place du guichet et la tenue de la seconde édition de la foire biomasse permettront d'accélérer cette transition. »

Une alternative au mazout

Actuellement, près de 500 millions de litres de produits pétroliers sont consommés chaque année dans le Bas-Saint-Laurent. Le mazout, utilisé principalement pour le chauffage, demeure l'une des sources les plus polluantes. En incitant les



Marise Bélanger, agente de développement du CRDBSL, Patrick Morin, Maïté Blanchette Vézina et Chantale Lavoie, présidente du conseil d'administration du CRDBSL. Photo : Courtoisie

entreprises et les institutions à se tourner vers la biomasse forestière résiduelle, le gouvernement souhaite réduire cette dépendance, et encourager une gestion plus durable des ressources naturelles.

Ce projet s'inscrit aussi dans la Stratégie québécoise sur l'hydrogène vert et les bioénergies, qui vise à diversifier les

sources énergétiques renouvelables disponibles sur le territoire.

En favorisant la conversion au chauffage à la biomasse, Québec espère non seulement réduire les émissions de GES, mais aussi stimuler l'économie locale en misant sur une ressource abondante et sous-exploitée.

Chauffer vert au Bas-Saint-Laurent

Le projet Biomasse forestière BSL vise à encourager les industries, commerces et institutions (ICI) du Bas-Saint-Laurent à délaissier les combustibles fossiles au profit de la biomasse forestière résiduelle pour le chauffage de leurs bâtiments. Celui-ci s'inscrit dans une volonté régionale de réduction des gaz à effet de serre et de transition énergétique. L'initiative contribue non seulement à diminuer l'empreinte carbone des bâtiments institutionnels et commerciaux, mais aussi à stimuler l'économie forestière régionale.

Selon les données du CREBSL, des 500 millions de litres de produits pétroliers utilisés annuellement au Bas-Saint-Laurent, 6% sont utilisés par les industries, commerces et institutions. Parmi les sources de chauffage les plus polluantes, le mazout demeure particulièrement problématique en raison de ses fortes émissions de gaz à effet de serre.

Les détails du projet stipulent que pour accompagner les établissements dans ce changement, le CREBSL met à leur disposition un coffre à outils détaillé abordant différents aspects liés à la transition vers la biomasse. La question de l'approvisionnement y est traitée en profondeur, avec des précisions sur les différents types de combustibles disponibles, leurs caractéristiques et leur provenance.

La dimension environnementale occupe également une place importante, avec une analyse des impacts de la biomasse sur la foresterie, la qualité de l'air

et le bilan carbone. Le CREBSL propose aussi des informations sur les systèmes de chauffage adaptés, et les aménagements requis dans les bâtiments pour assurer une intégration efficace et sécuritaire.

Accompagnement complet

Le projet ne se limite pas à un partage d'informations. Le CREBSL propose un accompagnement direct aux gestionnaires de bâtiments intéressés par la transition vers la biomasse, qui passe notamment par des mises en relation avec des experts régionaux et des partenaires spécialisés.

La biomasse forestière résiduelle représente une solution durable qui permet non seulement de réduire les émissions, mais aussi de renforcer l'autonomie énergétique de la région. Puisque cette ressource est issue des résidus de l'industrie forestière, son utilisation contribue également à valoriser une matière première locale souvent sous-exploitée.

Nos professionnels

AVIS AUX INVESTISSEURS (21)

Quintuplex à La Pocatière. MLS 14883822

CENTURY 21
Nord-Sud
COURTIER IMMOBILIER

Pour un **SERVICE en OR!**
Plus de 20 ans d'expertise.
Vous voulez **VENDRE** ou **ACHETER**?
Contactez-moi!

FRANCE ROY 418 603-2121
901, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière

MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE AVEC OU SANS ENFANTS

Peu importe le degré de violence que tu vis. Même si tu ne veux pas quitter ta relation. Même si tu ne veux pas porter plainte. Même s'il ne t'a jamais frappée.

info@lehavredesfemmes.com
418 247-7622

« La joie de vous servir »

Jean-Marie Rossignol
Conseiller en sécurité financière
418 492-3255

Assurance-vie
Protection en cas d'invalidité
Régimes collectifs
Rentés, REER

IMPÔTS

Pour un travail de qualité

Centre Traitement Impôts
(impôts des particuliers)
581 676-1040

CENTRE VISUEL ST-PASCAL
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis, optométriste
Dre Stéphanie Bélanger, optométriste
Dre Virginie Boudreau, optométriste

269, rue Taché Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1430
Télec. : 418 492-2832

Piédestal

Soins podologiques
Bas de compression

Soins de pieds en cabinet
1210, boul. Desrochers
La Pocatière (Qc) G0R 1Z0
www.piedestal.ca

Nathalie Soucy
Infirmière en podologie
418.860.1283



Me Mélyssa Talbot-Blais, avocate

L'EXTINCTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE PAR NON-USAGE

La loi définit la « servitude » comme étant « une charge imposée sur un immeuble, le fonds servant, en faveur d'un autre immeuble, le fonds dominant, et qui appartient à un propriétaire différent. »

Ainsi, le propriétaire du fonds servant a l'obligation de subir la servitude imposée à son fonds alors que le propriétaire du fonds dominant possède un droit sur un immeuble qui ne lui appartient pas. La servitude la plus connue est assurément la servitude de passage.

Puisque la servitude est un droit réel, cela implique que le droit se transmette lors de la vente d'un immeuble à un nouveau propriétaire. Lors de l'achat d'un immeuble, il est donc important de faire les vérifications appropriées afin d'acheter en toute connaissance de cause.

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble à titre de fonds servant d'une servitude de passage, êtes-vous tenu de subir le passage d'un voisin à vie sur votre propriété? La réponse est oui, à moins que vous soyiez en mesure de démontrer l'extinction de celle-ci.

La loi prévoit cinq (5) moyens d'extinction d'une servitude, notamment par un non-usage depuis dix (10) ans. Afin de démontrer qu'une servitude est éteinte par non-usage, le propriétaire du fonds servant doit faire la démonstration que celle-ci n'a fait l'objet d'aucun usage utile durant toute cette période. L'usage utile est un usage conforme à la description de la servitude dans l'acte constitutif.

Par ailleurs, il est également possible d'éteindre un mode d'exercice d'une servitude de passage par non-usage. Prenons l'exemple où l'acte constitutif de la servitude de passage prévoit un passage à pied et en véhicule dans le chemin de passage. Pendant dix (10) ans, l'utilisation qui est faite du chemin se limite à un passage à pied. Le propriétaire du fonds servant pourra alors demander au tribunal de déclarer éteint par non-usage le mode d'exercice en véhicule et conserver uniquement le mode d'exercice à pied.

Pour tout questionnement concernant la validité ou l'extinction d'une servitude, la consultation d'un conseiller juridique est recommandée.

BILP
AVOCATS
La Pocatière : 418 371-3114
Montmagny : 418 248-3114
btlpavocats.com

Mont-Carmel pionnière du chauffage à la biomasse

La municipalité de Mont-Carmel s'est démarquée comme l'une des premières au Québec à mettre en place un projet de chauffage à la biomasse alimentant l'église, l'école et l'édifice municipal. Une initiative audacieuse qui a nécessité plusieurs années de développement.

MARC LAROUCHE

« Nous avons été les premiers au Bas-Saint-Laurent à nous lancer dans cette aventure », affirme Denis Lévesque, conseiller municipal et ancien maire de Mont-Carmel. L'idée a germé au début des années 2010, alors que la municipalité participait à un laboratoire rural dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* du gouvernement du Québec. « Nous nous sommes inspirés des réseaux de chaleur en France, où ce type d'énergie est beaucoup plus répandu », explique M. Lévesque, qui a lui-même participé à des missions d'étude en Europe.

Le projet visait initialement à alimenter en chauffage trois bâtiments municipaux — l'église, l'école et l'édifice municipal — avec un seul réseau. Toutefois, la Municipalité a dû revoir son plan. « Le coût pour relier l'édifice municipal s'est avéré trop élevé, alors nous avons opté pour deux réseaux distincts », précise M. Lévesque. Malgré les défis, Mont-Carmel est parvenue à concrétiser son projet, devenant un exemple en matière de transition énergétique dans les petites communautés.

Des ajustements nécessaires

Si l'idée était novatrice, sa mise en place a comporté plusieurs embûches. « On partait de zéro, voire de moins cinq », lance M. Lévesque avec humour. L'un des premiers défis fut d'évaluer correctement les besoins en chauffage. « Nous avons sous-estimé la demande calorifique, ce qui a mis nos chaudières à pleine capacité en période de grand froid », reconnaît-il.

Un autre enjeu a émergé avec l'école, qui s'est retirée du projet après quelques années. « Les établissements scolaires bénéficiaient d'un tarif préférentiel pour l'électricité, ce qui faisait en sorte que notre solution n'offrait pas d'économies suffisantes. »

Le choix de la technologie s'est aussi révélé crucial. À l'origine, le projet misait sur des chaudières alimentées en copeaux de bois. Mais la chaudière importée d'Europe a causé bien des maux de tête, avec des bris fréquents et des incompatibilités mécaniques. Finalement, la Municipalité a opté pour un système fonctionnant aux granulés de bois, plus stable, bien que légèrement plus coûteux.



Une première chaudière a été installée stratégiquement entre l'église et l'école. Photo : Courtoisie



Le système est alimenté à la biomasse forestière. Photo : Courtoisie



Denis Lévesque. Photo : Courtoisie

Le coût total du projet s'élevait à environ 150 000 \$, entièrement financé par le laboratoire rural. « Une grande partie de cette somme a servi à la construction de l'infrastructure nécessaire au transport de la chaleur entre les bâtiments », précise M. Lévesque.

Un projet porteur malgré les défis

D'un point de vue environnemental et économique, la biomasse s'est révélée un choix judicieux. « Pour la municipalité, remplacer le chauffage à l'huile a permis des économies de 3000 à 4000 \$ par année », indique M. Lévesque. Toutefois, il admet que la biomasse peine à rivaliser avec les coûts de l'électricité au Québec. « On ne parle pas d'une solution miracle, mais d'une approche logique et durable, qui réduit notre dépendance aux énergies fossiles. »

Mont-Carmel avait aussi tenté d'implanter une production locale de biomasse en cultivant du peuplier hybride. « Le concept était excellent, mais faute d'entrepreneurs prêts à se lancer, nous avons dû abandonner cette initiative », regrette M. Lévesque.

Malgré les ajustements nécessaires, le projet reste une réussite, et une source d'inspiration pour d'autres municipalités. « Nous avons accumulé une expertise précieuse, et aujourd'hui, d'autres communautés nous contactent pour en savoir plus », conclut l'ancien maire.

D'autres projets réussis

À La Pocatière, l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima a converti son système de chauffage au mazout en un système à la biomasse forestière résiduelle en 2015, permettant la réduction de 1450 tonnes de gaz à effet de serre par année. Le Centre de développement bioalimentaire du Québec a installé en 2012 la première chaudière à la biomasse Blue Flame au Québec à ses installations de La Pocatière.

Une boutique de jouets fait son apparition en Côte-du-Sud

Le 26 février dernier, en présence de dignitaires, la boutique Sherlou se spécialisant dans la vente d'autos miniatures (Hot Wheels, Majorette, Maisto), de véhicules en kit Lego, de pistes de course ainsi que des cartes à collectionner (Pokémon, Magic, hockey) a officiellement ouvert ses portes au 23, rue Principale Est à Berthier-sur-Mer.

JOSÉ SOUCY

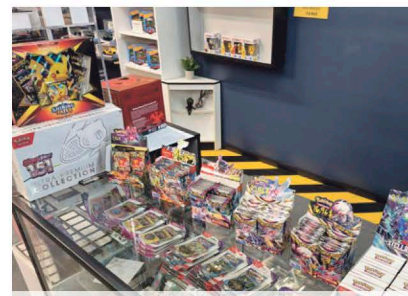
Ouverte non officiellement depuis le mois de décembre dernier, la nouvelle boutique vise essentiellement le marché de l'Est-du-Québec, incluant également la MRC de L'Islet. «Des gens partant de Rivière-du-Loup et se dirigeant à Québec se sont récemment arrêtés après avoir entendu parler de mon commerce. Ils ont finalement trouvé ce qu'ils cherchaient pour ensuite repartir chez eux, au lieu de

se diriger dans la capitale comme prévu initialement», explique Jean-François Tétreault, propriétaire de l'endroit.

Questionné à savoir pourquoi il avait ouvert son commerce à Berthier-sur-Mer au lieu d'une plus grande ville, M. Tétreault a tout simplement expliqué que c'était davantage pour des raisons pratiques, mais également pour la proximité avec ses clients. «Premièrement, je suis un

résident de Berthier-sur-Mer, et je dois le dire, le loyer, situé dans le même bâtiment que le Marché du Roi au cœur du village, était très abordable pour mes moyens. De plus, je souhaite mettre beaucoup d'emphasis sur le service à la clientèle qui est beaucoup moins présent depuis la montée de la vente en ligne. Je ne veux pas uniquement vendre des choses, je désire également offrir une expérience plaisante à nos clients. Je peux d'ailleurs vous assurer que mes Hotwheels sont les moins dispendieuses du marché, même celles vendues au Walmart. On organise même des courses de petites voitures ici», dit-il avec passion dans le regard.

En plus d'un inventaire complet de cartes de style Pokémon, la boutique Sherlou, nommée en l'honneur de son chien maintenant décédé, a dédié un endroit qui servira exclusivement pour jouer à ce type de jeux. «Ce n'est pas uniquement dédié aux jeunes, mais également aux passionnés de tous les âges qui comme moi prennent un malin plaisir à s'adonner à de tels loisirs. Récemment, deux personnes âgées qui se connaissaient peu ont compétitionné avec



Les étagères sont bien garnies pour accueillir les amateurs. Photo : José Soucy

fougue et entrain à la piste de course. Je n'oublierai jamais cet événement», partage M. Tétreault qui précise avoir mis une bonne partie de ses économies dans cette aventure, sans toutefois s'être endetté.

Le maire de Berthier-sur-Mer Richard Galibois, présent pour l'occasion, s'est dit très heureux de voir un commerce s'ouvrir dans sa localité, lui qui a assisté contre son gré à la fermeture de l'école de karaté et d'un garage spécialisé en mécanique dans les dernières années. «Je préfère voir des commerces ouvrir plutôt que d'en voir fermer, ça, c'est certain», conclut-il en souriant.



Richard Galibois, Jean-François Tétreault et Annie Francœur, représentant le député fédéral Bernard Généreux. Photo : José Soucy

Selon Bernard Généreux, un DOGE n'est pas nécessaire au Canada

Le député conservateur de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup estime que la mise en place du département de l'Efficacité gouvernementale (DOGE), telle que décrétée par Donald Trump, n'est pas nécessaire au Canada.

JOSÉ SOUCY

Bien que Bernard Généreux soit d'accord pour que l'État applique une gestion saine et efficace des deniers payés par les contribuables canadiens, il croit en contrepartie qu'une nouvelle commission pour enquêter sur certaines dépenses jugées excessives ne ferait qu'ajouter à la charge bureaucratique déjà trop lourde du gouvernement fédéral.

«Avec Pierre Poilievre et les conservateurs, notre approche est claire : nous appliquerons une gestion rigoureuse des finances publiques en économisant dollar pour dollar, en éliminant la taxe carbone, en réduisant la taille de l'appareil gouvernemental là où c'est nécessaire, et surtout en coupant dans les consultants externes», dit-il, précisant qu'il est essentiel de revoir les dépenses gouvernementales et d'assurer une utilisation efficace des fonds publics. «Mais notre priorité est d'agir concrètement pour alléger le

fardeau fiscal des Canadiens tout en améliorant l'efficacité de l'État, et ce, sans nécessairement créer une nouvelle commission bureaucratique», conclut-il.



Bernard Généreux. Photo : Archives Le Placoteux

Trois amis réunis grâce à un billet gagnant de 1 million \$

Trois amis habitant à des centaines de kilomètres les uns des autres ont eu la surprise de leur vie en remportant 1 000 000 \$ au Loto 6/49. Michel Landry, du Bas-Saint-Laurent, Francine Leclerc, de la Côte-Nord, et Michel Lessard, de Montréal, ont décidé de célébrer leur gain ensemble à Québec, entourés de leurs proches.

«Des voyages, des gâteries... Je pense que ça viendra compléter ce qui était déjà commencé!» a confié Mme Leclerc qui se réjouit de ce coup de chance inespéré. Tout a commencé en 2016 sur la Côte-Nord, où Francine Leclerc et Michel Landry se sont rencontrés. Plus tard, Michel Lessard a rejoint le duo, et l'amitié s'est solidifiée malgré la distance. Le billet gagnant, acheté par M. Landry au Dépanneur Jimbo à La Pocatière, a changé leur vie du jour au lendemain.

Lorsqu'il a appris la nouvelle, M. Lessard était en voyage en Italie. Assis à une terrasse, il n'en croyait pas ses oreilles. «Mike est en train de nous faire une joke. C'est sûr, sûr, sûr qu'il nous fait une joke», a-t-il d'abord réagi, avant de vérifier l'information auprès de la conjointe de M. Landry qui lui a confirmé la véracité de la nouvelle.

Ce gain tombe à pic pour ces amis adeptes de voyages. Aujourd'hui à la retraite, ils comptent bien poursuivre leurs aventures autour du monde. «On avait déjà quelques projets en tête, mais ce montant va nous permettre d'aller encore

plus loin!» ajoute Michel Landry.

Le Dépanneur Jimbo, situé au 1510, 1^{re} Rue Poiré à La Pocatière, n'est pas en reste. En tant que point de vente du billet gagnant, il recevra une commission de 10 000 \$, soit 1 % du montant remporté.

Ce gain inattendu prouve que les distances ne sont pas un obstacle à l'amitié, et encore moins lorsqu'un million de dollars s'ajoutent à l'équation. Pour Michel, Francine et Michel, l'aventure ne fait que commencer. (M.L.)



Le trio d'amis, Michel Lessard, Michel Landry et Francine Leclerc, entend continuer de voyager avec ce cadeau du Ciel. Photo : Loto-Québec

Bourses d'études 2025

À LA RECHERCHE DE
jeunes motivés

Peu importe vos notes, soumettez votre candidature entre le 1^{er} et le 31 mars.

Inscription et règlement au desjardins.com/bourses

 **Desjardins**

Les pompiers de La Pocatière s'unissent à JE COLLATIONNE

Le président du Comité social des pompiers de La Pocatière, Tommy Dionne, a récemment remis un don de 1000 \$ à l'organisme JE COLLATIONNE. Le don a fait l'objet d'une remise officielle, en présence de la présidente et fondatrice de l'organisme Lorraine Carrier, et de Réjean Pelletier, membre actif de l'organisation.

Grâce à ce soutien, les pompiers de La Pocatière contribuent directement à favoriser l'égalité des chances pour les élèves de la région. Ce don permettra de garantir que tous les enfants puissent avoir accès à des collations saines et nutritives, renforçant ainsi leur concentration et leur inclusion dans les moments de pause à l'école.

Un impact majeur

En 2024, JE COLLATIONNE a distribué plus de 102 424 collations gratuites aux élèves de six écoles primaires du grand Kamouraska. Avec son équipe composée entièrement de bénévoles, l'organisme fournit chaque jour des collations équilibrées, avec des produits laitiers et des barres de céréales, pour soutenir le développement et la réussite des enfants.

Lorraine Carrier rappelle l'importance de ces initiatives : « C'est primaire à l'école, JE COLLATIONNE, un ventre plein pour un développement sain! » L'objectif de l'organisme est clair : élargir sa portée, et

aider un nombre croissant d'écoles dans la région.

Rendez-vous solidaire avec Gregory Charles

Pour poursuivre sa mission, JE COLLATIONNE organise un spectacle-bénéfice exceptionnel avec le talentueux Gregory Charles. Cet événement aura lieu le 31 mai prochain à la cathédrale de La Pocatière, et chaque billet vendu financera l'achat de collations pour l'année scolaire 2025-2026.

L'organisme présente cet événement comme une démonstration de solidarité pour encourager les leaders de demain, une occasion pour les habitants du Kamouraska et au-delà de participer activement à la construction d'un avenir plus équitable pour tous.

Les billets, disponibles en admission générale ou VIP, sont en vente sur le site www.jecollationne.com et sur la page Facebook JE COLLATIONNE.

Source : JE COLLATIONNE



Tommy Dionne, Lorraine Carrier et Réjean Pelletier.

Assemblée générale annuelle du Placoteux

Les membres de la coopérative de solidarité du journal *Le Placoteux* sont cordialement invités à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le mercredi 5 mars 2025 à 20 h, dans les locaux du journal situés au 409, rue Taché à Saint-Pascal. Cette réunion sera l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée, et d'échanger sur l'avenir de la coopérative.

Des quatre postes d'administrateurs, deux postes seront en élection. Il s'agit du poste occupé par Gabriel Landry pour un terme de trois ans, rééligible, et celui de Stéphanie Pelletier pour un an, suite à sa démission le 6 novembre 2024.

Tout membre éligible peut signifier son désir d'être candidat en soumettant sa candidature au bureau du journal au

moins cinq jours avant l'assemblée générale annuelle, soit au plus tard le vendredi 28 février 2025 à 16 h 30. Prière de le télécopier au 418 492-9706, ou de le déposer à la réception du journal *Le Placoteux*.

Des rafraîchissements et des amuse-gueules seront servis lors de l'assemblée générale.

Devenez famille d'accueil

La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et la Direction des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) du CISSS du Bas-Saint-Laurent lancent un appel pour trouver de nouvelles familles d'accueil dans toutes les MRC de la région.

MARC LAROUCHE

« Accompagner ces enfants, c'est transformer leur quotidien tout en s'inscrivant dans un engagement social majeur », explique Gilles Turmel, conseiller aux relations médias du CISSS du Bas-Saint-Laurent. L'établissement, qui emploie environ 9400 personnes et gère un budget global de 1,01 G\$, offre un soutien aux enfants ayant connu diverses difficultés.

Le rôle des familles d'accueil est capital pour leur permettre de retrouver une stabilité. « La diversité des profils recherchés — couples avec ou sans enfants,

couples de même sexe, ou personnes seules — reflète la volonté du CISSS d'être le reflet de la société et de ses valeurs d'humanisation et d'engagement », poursuit M. Turmel. Les familles sélectionnées bénéficient d'une rétribution financière, et peuvent recourir à des aides telles que des employés ou des gardiens, pour leur permettre de prendre des moments de répit et de profiter de congés.

Actuellement, le Bas-Saint-Laurent compte 170 familles d'accueil affiliées à la DPJ, et 14 en DI-TSA-DP. « Nous souhaitons

renforcer cette équipe dévouée pour offrir aux enfants un environnement sécurisant et chaleureux, propice à leur développement », conclut M. Turmel. Ce soutien contribue également au développement social et économique de la région.

Par ailleurs, la campagne de recrutement est portée par les quatre centres de services scolaires locaux qui distribueront 10 000 encarts promotionnels aux élèves. Ceux-ci comportent un code QR redirigeant directement vers le site du CISSS, facilitant ainsi l'accès aux informations pour toute personne souhaitant s'engager.

Les personnes intéressées par cette initiative peuvent obtenir davantage de renseignements en visitant le site venirfa.cisssbsl.com, ou en appelant le 1 833 724 9826.



Devenir famille d'accueil peut faire la différence pour un enfant. Photo : Andre Hunter, Unsplash

Actualité

Un bottin qui facilite le recrutement au Kamouraska

La MRC de Kamouraska lance un outil web destiné à simplifier le recrutement et à accroître la visibilité des employeurs locaux. Disponible sur le site lekamouraska.com, ce bottin gratuit permet aux entreprises de la région de créer une fiche personnalisée pour présenter leurs activités, leurs projets, et les avantages qu'elles offrent aux chercheurs d'emploi.

« Le Bottin des entreprises fait partie des nombreuses initiatives de la MRC de Kamouraska pour renforcer l'attractivité de la région et favoriser le recrutement », indique Sylvain Roy, préfet élu. Ce nouvel outil vise à connecter les employeurs et les candidats, tout en offrant une vitrine pour promouvoir le territoire lors d'événements comme les salons de l'emploi.

Un outil adapté aux besoins locaux

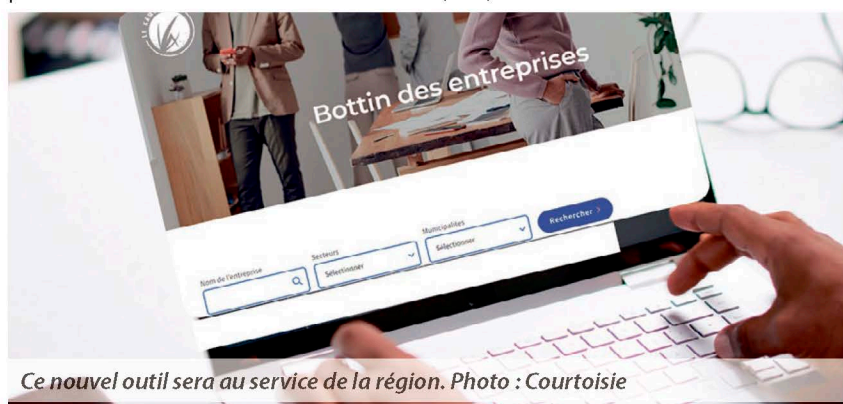
Les employeurs inscrits peuvent télécharger des photos, détailler leurs réalisations, et indiquer leurs avantages sociaux. Ces informations permettent aux chercheurs d'emploi et aux personnes envisageant un déménagement dans la région d'avoir une vision claire des occasions professionnelles disponibles.

La plateforme offre aussi la possibilité d'envoyer des candidatures spontanées, même en l'absence de poste affiché. Cette fonctionnalité permet aux entreprises de rester accessibles aux talents à

tout moment. Pour faciliter l'utilisation du bottin, la MRC de Kamouraska propose un accompagnement personnalisé. Les entreprises peuvent contacter Claudel Morin, agente en attractivité et recrutement, pour recevoir une assistance dans la création et la mise à jour de leur fiche entreprise.

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce au soutien financier du Fonds du Grand Mouvement de Desjardins. En favorisant la mise en relation entre les entreprises et les chercheurs d'emploi, le bottin contribue au développement économique local. « J'invite les entreprises à s'y inscrire en grand nombre », conclut M. Roy, insistant sur l'importance de cet outil pour le rayonnement de la région.

Les employeurs intéressés peuvent s'inscrire dès maintenant sur la section Connecte-toi du site lekamouraska.com. (M.L.)



Ce nouvel outil sera au service de la région. Photo : Courtoisie



GRATUIT









RESTITUTION DU PROJET

CHAMPS D'ARTISTES

Quand l'art et la terre se rencontrent

22 mars 2025
de 15 h à 17 h

Musée de l'agriculture et de l'alimentation
100 4^e Avenue Painchaud,
La Pocatière, QC G0R 1Z0



- DIFFUSION DU COURT-MÉTRAGE
- EXPOSITION DE TOILES
- LANCEMENT DU LIVRE NUMÉRIQUE

MUSÉE QUÉBÉCOIS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

boiteinterculturelle.ca
boiteinterculturelle@gmail.com



0365E0925

Financé par le gouvernement du Canada



Cette section propose des textes d'opinion rédigés par les journalistes du *Placoteux*, et destinés à susciter la réflexion. Ils reflètent le point de vue de leur auteur, et pas nécessairement celui du journal. N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires, car c'est de la discussion que jaillit la lumière.

Trois Centres Vidéotron pour SAAQCliq

Certains lecteurs me trouvaient lassant, voire très répétitif de faire fréquemment allusion à ce qui se passait du côté de SAAQCliq. Pourtant, à la lumière des dernières informations révélées sur ce fiasco annoncé, on apprendait que sur un budget initial de plus de 600 M\$ pour la transformation numérique de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) — ce qui est déjà trop onéreux pour ce type d'exercice à mon sens — il y aurait un dépassement de coût de 500 M\$, pour un montant total de 1,1 milliard de dollars pour l'obtention de ce canard boiteux. Le pire, c'est qu'il pourrait ne s'agir que de la pointe de l'iceberg au gouvernement du Québec!

JOSÉ SOUCY

Oui, oui, mille cent millions de dollars, soit près de la construction de trois Centres Vidéotron au prix de 370 M\$ l'unité pour une simple plateforme informatique qui, par-dessus tout, ne fonctionne pas adéquatement!

Pensons-y, la construction du Centre Vidéotron, réalisée entre 2012 et 2015, a mobilisé une main-d'œuvre imposante de 1515 ouvriers issus de 30 corps de métiers différents. À tout moment, environ 500 travailleurs étaient présents simultanément sur le chantier pour assurer la coordination des différentes phases de la construction, et ce, pour des millions d'heures de travail. En somme, plus de 1500 ouvriers avec d'excellents salaires, et une pléthore de matériaux et de machinerie ainsi que de l'équipement de toute sorte auront été nécessaires pour l'érection de cet amphithéâtre qui s'étend sur une superficie totale de 65037 mètres carrés répartis sur sept étages. 1,1 milliard

pour de l'informatique à SAAQCliq, vraiment ?

Des petites cachettes ?

Selon un récent article du *Journal de Québec*, en pleine campagne électorale de 2022, le conseil d'administration de la SAAQ aurait choisi de dissimuler un dépassement de coûts de 222 millions de dollars du projet SAAQClic en fractionnant la somme. En procédant ainsi, la première tranche du dépassement demeurait sous le seuil de 10 % du contrat, ce qui permettait d'éviter une divulgation obligatoire. Cette stratégie visait à éviter un « risque médiatique et politique élevé », et aurait été adoptée juste avant les élections afin de limiter l'impact sur l'opinion publique. De plus, selon le chef conservateur Éric Duhaime, il y aurait potentiellement des actes criminels dans ce dossier.

La responsabilité ministérielle ?

La responsabilité ministérielle est un principe fondamental du système

parlementaire québécois (britannique) reposant sur l'idée que les ministres, en tant que membres du gouvernement, sont responsables devant l'Assemblée nationale de leurs actions. Sommes-nous dans un cas semblable avec SAAQCliq? Poser la question, c'est d'y répondre, mais pourtant...

Du côté des ministres ayant touché à ce dossier, on se lance la balle en accusant le gouvernement libéral précédent, ou bien en affirmant que les informations concernant les dépassements de coûts leur auraient été cachées. Or, le responsable de la transformation numérique à la SAAQ, Karl Malenfant a affirmé au *Devoir* qu'il n'avait « jamais caché d'informations », et a du même souffle montré du doigt le ministre de la Cybersécurité et du Numérique Éric Caire. De grâce, qui est responsable? [NDLR Éric Caire a démissionné de son poste après la rédaction de ce texte.]

Par ailleurs, si le gouvernement et la machine n'ont rien à cacher, pourquoi donner des documents caviardés aux partis d'opposition à Québec sur le sujet? Y aurait-il d'autres potentiels fiascos à l'agenda? D'autres dépassements de coût faramineux???

Compressions locales

Localement, en Côte-du-Sud, on apprendait qu'en raison du contexte économique incertain, le projet de dôme à Montmagny

a dû être abandonné, puisqu'il manquait 1,2 M\$ pour compléter le montage financier. Dans l'est du comté, à La Pocatière, il manque toujours quelques millions pour attacher le projet de réfection de la piscine du Cégep.

Dans des circonstances où la gestion des deniers publics par le gouvernement est respectable, couper dans l'appareil étatique en raison d'événements économiques désavantageux est justifiable, voire acceptable. Par contre, procéder à des fermetures de services, et annuler des projets porteurs pouvant bénéficier à la population en raison que l'argent des contribuables a été dilapidé à coup de milliards dans des projets douteux, où l'élastique de l'éthique a été étiré plus qu'au maximum, il me semble qu'on aurait droit à davantage de transparence que ce que le gouvernement caquiste nous offre aujourd'hui...

Peut-on minimalement se faire ventiler les dépenses de ce projet? Sinon, peut-on avoir une commission d'enquête indépendante sur le fiasco de SAAQClic, avec de possibles accusations criminelles, ou bien la non-imputabilité va demeurer reine au gouvernement du Québec? Je présume qu'avec 500 M\$ de plus dans le budget, on aurait assurément été en mesure de se payer la réfection de la piscine du Cégep et le projet de dôme récemment annulé, n'est-ce pas?



Sarah Gaumont
Nutritionniste
Montmagny



Tomoko Kurokawa
Les Soins Essentielles
Montmagny



Natacha Lambert
Ferme le Goglu
St-Pierre-de-la-Riv.-du-Sud



Annick Leblanc-Henry
Jardin de Flore
Cap-Saint-Ignace



Manon Leclerc
Boulangerie Sibuet
Saint-Jean-Port-Joli



Marion Poirier
Résidence Bleue
Cap-Saint-Ignace

CAE MONTMAGNY-
L'ISLET

Canada

Développement économique Canada
pour les régions du Québec appuie
financièrement les CAE

Elles sont ICI, près de vous!

6 femmes entrepreneures
à rencontrer!

6 raisons de
consommer local!

Contactez-nous pour connaître les modalités de nos programmes.
418 248-4815 | info@caeml.qc.ca



Soif d'éternité

J'ai eu récemment une conversation avec une vieille dame sur la vie éternelle. Elle affirmait sa foi profonde en une lumineuse énergie ou chacun se fondrait après le dernier souffle.

Les humains ont soif d'éternité depuis la nuit des temps. Ce qui se passe après la mort est angoissant, et nous trouvons du réconfort à l'idée que la vie ne s'arrête pas là.

La notion de l'âme qui survit au corps ne date pas d'hier. Dès le Néolithique — c'était il y a plus ou moins 10 000 ans —, les humains érigent des dolmens pour inhumer leurs morts, avec un trou dans la porte pour laisser passer les âmes. Les Égyptiens de l'Antiquité transforment leurs défunts en momies pour leur assurer la vie éternelle. En fait, toutes les civilisations, toutes les religions ont leurs rites funéraires et leurs croyances sur ce qu'il advient de l'âme, ce moi profond, une fois l'enveloppe terrestre hors d'usage. De la résurrection des corps aux réincarnations multiples, en passant par les esprits protecteurs, il y a mille façons d'en parler. Mais toujours, cette soif d'éternité.

Il n'y a que nous pour s'en préoccuper, d'ailleurs. Si les éléphants se rendent dans un « cimetière » pour mourir en compagnie de leurs semblables, je doute qu'ils pensent ainsi assurer le salut de leur âme. Je me sens même un peu sacrilège de l'évoquer. Ayant grandi dans la foi catholique, on m'a bien appris que la vie éternelle est le privilège des humains et de nulle autre créature. Les Premières

Nations ne seraient pas d'accord avec ça, d'ailleurs.

Et moi non plus, quand j'y pense. Au moment de nous infliger le Déluge, Dieu n'a-t-il pas admis dans l'Arche toutes les créatures terrestres ? Il y a de quoi réfléchir... Il faut dire, puisqu'on parle de religion catholique, que le Paradis qu'on m'a enseigné m'a toujours laissée perplexe. Passer mon éternité à chanter des cantiques m'a toujours paru un peu ennuyeux. Et puis l'enfer, ce corollaire du paradis, cette notion de récompense et de punition... il me semblait qu'un dieu d'amour aurait dû être au-dessus de tout ça.

Bref, j'ai beaucoup cherché à comprendre l'incompréhensible. J'ai étudié plusieurs religions, plusieurs spiritualités d'un peu partout, mais il y a tant de vérités, tant de certitudes contradictoires entre les peuples, comment y voir clair ? Et puis un jour, j'ai appris les quelques rudiments de chimie qu'on apprend au secondaire, et j'ai commencé à voir la vie éternelle là où on ne me l'avait jamais montrée.

Mon éternité

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme, a dit un jour Antoine Laurent de Lavoisier, chimiste de son état. Vers la fin du 18^e siècle, il mène des expériences qui lui prouvent que les éléments qui

composent la matière se combinent et se défont, mais jamais ils ne disparaissent. L'arbre qui tombe dans la forêt nourrit les insectes, qui nourrissent les oiseaux, qui nourrissent... c'est sans fin. Les molécules et les atomes passent d'un état à l'autre, brûlent, s'évaporent, se digèrent à l'infini, depuis le Big Bang et jusqu'au bout de l'Univers.

Elle est là, ma vie éternelle. Dans ces atomes de carbone et de calcium qui me composent. Atomes de fer ou d'azote, qui retourneront d'une façon ou d'une autre dans la chaîne de la vie quand je n'y serai plus. Je suis née des éléments et j'y retournerai, sans conscience, mais toujours partie de cet Univers en mouvement perpétuel. Je ne saurais concevoir une autre éternité que celle-là, et d'y songer m'apaise. Je me sens connectée à la vie, et ça me fait du bien.

J'ai dit tout ça à la vieille dame, en ajoutant le plus important, qui est que ma vie éternelle ne vaut pas mieux que

la sienne, puisqu'on ne saura le fin mot de l'histoire qu'après, quand il sera trop tard pour en parler. Elle a été d'accord avec moi là-dessus, et on a ri, chacune gardant sa propre vie éternelle bien au chaud dans ses convictions.

L'éternité maintenant

La soif d'éternité doit être étanchée, et tout existe, tant qu'on y croit. Cette vieille dame, c'était ma mère. Elle a laissé aller son dernier souffle au moment précis où le premier flocon de la tempête tombait sur le doux pays, par un dimanche de Saint-Valentin où nous aurions dû manger avec elle une fondue au fromage dont elle rêvait depuis des semaines.

Je ne sais pas qui de nous deux avait raison à propos de la vie éternelle, mais je sais qu'elle est partie en sachant que son étincelle d'énergie allait entrer dans quelque chose de plus grand qu'elle, quelque chose de bienveillant, de paisible, d'aimant. Le reste n'a aucune importance.



Photo : Dániel Barczikay, Unsplash

LES ARTS DE LA SCÈNE

EN COLLABORATION AVEC Le Placoteux L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Partenaire saison COOP MONTMAGNY CAP-SAINT-IGNACE

VOUS PRÉSENTENT

BÉA BESTIOLE - LES MAÎTRES DU CIEL

Qui n'a jamais rêvé de pouvoir voler? Passionnée des sciences naturelles, Béa Bestiole cherche à savoir comment certains animaux ont réussi à dominer le ciel.

Dans ce spectacle amusant et participatif, l'intrépide exploratrice parcourt le monde fabuleux des créatures volantes et cherche à découvrir qui habite le ciel et depuis quand. Avec des chansons amusantes et des numéros colorés, Béa invite le public à partir à la découverte des animaux qui « nagent dans le ciel ».

Assistez en famille au spectacle de la Relâche le mercredi 5 mars à 10 h à la salle Promutuel Assurance. Un « forfait famille » est disponible, valable pour deux adultes deux enfants de 12 ans et moins.

ADLS.CA | 418 241-5799

4560E0925

Cette section propose des textes d'opinion rédigés par les journalistes du Placoteux, et destinés à susciter la réflexion. Ils reflètent le point de vue de leur auteur, et pas nécessairement celui du journal. N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires, car c'est de la discussion que jaillit la lumière.



Avis de décès

Cécile Faubert Boucher (1951-2025)
Saint-Pacôme

Au centre d'hébergement D'Anjou de Saint-Pacôme, le 22 février 2025, est décédée à l'âge de 73 ans et 10 mois Mme Cécile Faubert, épouse de feu M. Rosaire Boucher; fille de feu Mme Éva Dubé et de feu M. Roland Faubert. Elle demeurait à Saint-Pacôme, native de Longueuil.

Selon ses volontés, il n'y aura pas de rituels funéraires.

Elle était la sœur de : Raymonde, feu Yvon, feu Gaétan, Yves. Elle laisse également dans le deuil son beau-frère, Roger (Monique Thiboutot), ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents des familles Faubert et Boucher ainsi que ses ami(e)s.

La famille désire remercier le personnel du centre d'hébergement D'Anjou pour les bons soins prodigués.

Vos condoléances peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 5151, boul. de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 4A9.

La direction des services professionnels a été confiée à la



Maison funéraire Viateur Gallant
Filiale de la Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Avis de décès

Gérard Pelletier (1943-2025)
Rivière-du-Loup

À la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB de Rivière-du-Loup, le 12 février 2025, est décédé à l'âge de 81 ans et 8 mois M. Gérard Pelletier, époux de Mme Ginette Morin; fils de feu Mme Marie Chénard et de feu M. Jean Pelletier. Il demeurait à Rivière-du-Loup, autrefois à Saint-Joseph-de-Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, 395, avenue Chapleau, Saint-Pascal, le samedi 8 mars 2025 dès 12 h. Une liturgie de la parole sera célébrée le jour même à 15 h, au salon de Saint-Pascal et l'inhumation aura lieu à une date ultérieure au cimetière de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Il laisse dans le deuil son épouse, Ginette Morin; ses enfants : Serge (Pascale Fournier), Mireille (Michel Boily); ses petits-enfants : Zoé, Chloé, Marily; son arrière-petit-fils, Oli. Il était le frère de : Florence (feu Émile Lévesque), feu Carmen (feu Marcel Pelletier) (Rose-Hélène Bouffard), feu Angéline (feu Basile Ouellet), feu René (feu Louise Deschênes), feu Sr Denise de la communauté des sœurs de l'Enfant-Jésus, feu Julien (Thérèse Thériault), feu Guy, Paul (Suzanne Lajoie), Charles-Henri (feu Denise Banville), Rémi (feu Estelle Lapointe) (France Lavoie), Raymond (Claire Michaud), Jean-Marc (Aline Morin); le beau-frère de : feu Jean-Claude, Rémi (Johanne Beaulieu), Aline (Jean-Marc Pelletier), feu Francine (Jacques Lévesque), Florence (Sylvain Bouchard), Daniel, Michel. Sont aussi attristés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

Des remerciements sont adressés au personnel de la Maison Desjardins pour les bons soins prodigués.

Vos condoléances peuvent se traduire par un don à la Fondation de la Maison Desjardins de soins palliatifs du KRTB, 44, rue de Chauffailles, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4E1.

La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Avis de décès

Florent Chénard (1938-2025)
Saint-Pacôme

À l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 19 février 2025, est décédé à l'âge de 86 ans et 4 mois M. Florent Chénard, époux de Mme Lise Courcy; fils de feu Mme Georgianne Lévesque et de feu M. Lucien Chénard. Il demeurait à Saint-Pacôme, Kamouraska.

Les membres de la famille accueilleront parents et amis à la Maison funéraire Viateur Gallant, 192, boulevard Bégin, Saint-Pacôme, le samedi 8 mars 2025 dès 9 h. Une liturgie de la parole sera célébrée le jour même, à 11 h, au salon de Saint-Pacôme, suivie de l'inhumation à une date ultérieure au cimetière paroissial.

Il laisse dans le deuil son épouse, Lise Courcy; ses enfants : Harold, Renée (Yoland St-Pierre), Franck (Magalie Émond); ses petits-enfants : Maxime, Patricia, Yannick (Andrée Avoine), feu Étienne, Anabelle, Patrice (Stéphanie G. Santerre), Catherine (Maxime Drapeau), Thomas; ses arrière-petits-enfants : Charles-Étienne, Loïc, Ludovic, Nathan, Hubert et bébé fille à naître. Il était le frère de : Léopold (Juliette Chénard), feu Patrick (feu Lisette Lévesque), Laurianne (feu Kenny Lavoie), Liliane (feu Fernand Lavoie), Andrée (Réal Éthier), feu Gabriel (feu Yvette Lavoie), feu Jean-Baptiste (Lucie Beaudoin), Rénaud (Cécile Bonneau); de la famille Courcy le beau-frère de : Marcel (feu Jacqueline Lévesque), Michel (Diane Milliard). Sont aussi attristés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

La famille désire remercier sincèrement le Dr Mario Label, Marilyne Rozon, inf. et l'équipe de l'unité multi hospitalier de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima pour les bons soins prodigués.

Vos condoléances peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 5151, boul. de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 4A9 ou à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, 1201, 6^e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0.

La direction des funérailles a été confiée à la



Maison funéraire Viateur Gallant
Filiale de la Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Avis de décès

Maurice Briand (1936-2025)
Saint-Pascal

À l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière le 25 février 2025, est décédé à l'âge de 88 ans et 5 mois M. Maurice Briand, époux de Mme Évelyne Michaud; fils de feu Mme Clara Paradis et de feu M. Alphonse Briand. Il demeurait à Saint-Pascal, Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, 395, avenue Chapleau, Saint-Pascal, le vendredi 7 mars 2025 dès 11 h. Le service religieux sera célébré le jour même à 15 h, en l'église de Saint-Pascal.

Il laisse dans le deuil son épouse, Évelyne Michaud; ses enfants : Gaby (Suzanne St-Pierre), Nancy. Il était le frère de : feu Georges-Henri (feu Murielle Caron), Suzanne (feu Barry Fletcher), feu Raymond (Grace Bohlon), Louise (feu Joseph Dumais), Liette, Aline, Danielle (Adrien Ouellet); le beau-frère de : Hélène (feu Georges-Henri Pelletier), Jean-Claude (Claudette Harrison), feu Gonzague, Lina (feu Denis Ouellet), feu Marcel (Colette Dionne). Sont aussi attristés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

Des remerciements sont adressés au Dr Mario Label ainsi qu'au personnel et médecins traitants du 3^e étage de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima pour les bons soins prodigués.

Vos condoléances peuvent se traduire par un don à la Société canadienne du cancer, 5151, boul. de l'Assomption, Montréal (Québec) H1T 4A9.

La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Avis de décès

Renette Lévesque (1942-2025)
Saint-Gabriel-Lalemant

À l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière le 12 février 2025, est décédée à l'âge de 82 ans et 3 mois Mme Renette Lévesque, épouse de M. Réjean Lévesque; fille de feu Mme Jeannine D'Anjou et de feu M. Émile Lévesque. Elle demeurait à Saint-Gabriel-Lalemant, Kamouraska.

La famille recevra les condoléances à la Salle DeRoy, 27, rue Principale, Saint-Gabriel, le samedi 8 mars 2025 dès 13 h. Le service religieux sera célébré le jour même à 15 h, en l'église de Saint-Gabriel, suivi de l'inhumation à une date ultérieure au cimetière paroissial.

Elle laisse dans le deuil son époux, Réjean Lévesque; ses enfants : Martin (Colette Boucher), Hélène (Serge Gingras), Julie (François Rioux); sa petite-fille, Karine (Jonathan Courcy). Elle était la sœur de : Colette, Jean-Noël (feu Jeannine Bard), Gabriel (Graziella Lévesque), Micheline (Camille Lavoie), feu Hermel (Gisèle Bossé), Christine (Roger Rivard), Sylvain (Vivianne Viel), Sylvianne (Jean-Eudes Carbonneau), Uldège (Carolle Lévesque), Michelle (Alain Lévesque); la belle-sœur de : feu Raymond, feu Lucien, feu Lorette, feu Maxime, feu Charles-Eugène, feu Marie-Paule, feu Benoit, feu Jean-Marie, feu Jacques, feu Roger, Hugues, Léandre (Georgette Vaillancourt), feu Jacqueline, Huguette. Sont aussi attristés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis(e)s.

La famille tient à remercier le personnel soignant de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fabrique de Saint-Gabriel-Lalemant, 25, rue Principale, Saint-Gabriel-Lalemant (Québec) G0L 3E0.

La direction des funérailles a été confiée à la



Résidence Funéraire Daniel Caron
353, avenue Chapleau, Saint-Pascal
www.groupefunerairecaron.com
418 492-2222



Messe anniversaire

Jacques Dumont
Saint-Alexandre

Une messe anniversaire sera chantée à la mémoire de M. Jacques Dumont ce dimanche 9 mars 2025 à 9 h, en l'église de Saint-Alexandre.

Merci à tous les parents et amis qui s'uniront à nous pour cette célébration.



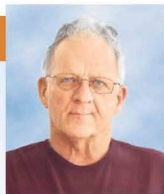
Remerciements

Huguette D'Anjou Lévesque
Saint-Gabriel-Lalemant

Votre sympathie nous fut d'un grand support lors du décès de Mme Huguette D'Anjou, survenu le 8 février dernier. Nous vous remercions sincèrement pour votre présence, vos offrandes et vos prières. Soyez assurés que ces marques d'affection seront gravées pour longtemps dans notre mémoire.

Son époux, Gaston Lévesque; ses enfants : Karen (Olivier Latendresse), Rémi (Johannie Sirois) et ses petits-enfants.

*Nos condoléances à toutes
les familles éprouvées*



Avis de décès

André Paradis (1949-2025)
Saint-Philippe-de-Néri

C'est avec une immense tristesse que nous annonçons le décès de notre père, Léopold-André Paradis, survenu paisiblement le 17 février 2025 à l'âge de 75 ans, entouré de sa famille, à l'Hôpital de Montmagny.

Né le 19 décembre 1949, à Saint-Elzéar-de-Témiscouata, il était un travailleur acharné, un père aimant et un papi fier ! Tous ceux qui l'ont côtoyé dans sa jeunesse, le reconnaîtront sous le nom de Ti-Blanc.

Notre papa, le peinturologue, nous a quittés beaucoup trop vite : tellement de projets inachevés. Son dernier projet et le plus gros, sera de refaire le ciel du paradis d'un beau bleu.

Selon ses volontés les rituels seront reportés à une date ultérieure.

Il laisse dans le deuil ses enfants : Steve, Sindy (Pascal St-Pierre), Jessy (Stéphane Richard), feu Dave; leur mère Roberte Santerre; ses petits-enfants : Noémie, Anthony, Zoé Maëlle et Doriane. Sont aussi affectés par son départ : ses frères et sœurs; ses beaux-frères et belles-sœurs; ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

Nous tenons à présenter nos sincères remerciements au personnel soignant de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, plus particulièrement, au Dr Jean-Félix Laforest; ainsi qu'au personnel de l'Hôpital régional de Rimouski et de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, pour les bons soins prodigués.

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

Direction funéraire :



Résidence Funéraire Marius Pelletier inc.
La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet
1 418 856-3371 • Sans frais: 1 866 856-3371
Courriel : rfmpe@videotron.ca
Site web : www.maisons-funeraires.com
Entreprise funéraire reconnue Distinction par la C.T.Q.



Avis de décès

Lionel Paradis (1955-2025)
Mont-Carmel

À l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière le 20 février 2025, est décédé à l'âge de 69 ans et 7 mois M. Lionel Paradis époux de Mme Diane St-Jean. Fils de feu M. Louis Paradis et feu Mme Rachel Bérubé, il demeurait à Mont-Carmel.

Les membres de la famille accueilleront les parents et amis, pour recevoir les condoléances, au Complexe funéraire Marius Pelletier, 409, 9^e rue, La Pocatière, le dimanche 9 mars 2025 de 12 h à 14 h 55. Une Liturgie de la Parole sera célébrée ce même jour à 15 h, en la chapelle du Complexe funéraire et de là, les cendres seront déposées au columbarium.

Il laisse dans le deuil son épouse bien-aimée Diane; ses enfants : Bruno (Phuong Hua), Jérôme (Marilou Morin), Simon (Marie-Pier Ouellet); ses petits-enfants : Alex, Damien, Zoé, Louane, Océane, Nathan. Il était le frère et le beau-frère de : feu Jean-Louis, feu Angèle (feu Marius Drapeau), Jean-Marc (Francine Drapeau), Isabelle (Raymond Pelletier), feu Marcelle (Jean-Charles Bérubé), Carmelle, feu Louiselle, Jean-Claude (Diane Beaulieu), Marielle (Jean Labrie), Michelle (Gilles Lemieux), feu Rachelle, Jean-Paul (feu Patricia Robillard), Gabrielle, Jean-Pierre (feu Marguerite Michaud, Chantale DeRoy), Estelle (feu Mario Pelletier), Jean-Marie (Fabienne Chouinard). Sont aussi affectés par son départ ses tantes, neveux, nièces, cousins et cousines des familles Paradis et St-Jean; ses autres parents et amis.

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima. Des formulaires seront disponibles sur place.

Direction funéraire :



Résidence Funéraire Marius Pelletier inc.
La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet
1 418 856-3371 • Sans frais: 1 866 856-3371
Courriel : rfmpe@videotron.ca
Site web : www.maisons-funeraires.com
Entreprise funéraire reconnue Distinction par la C.T.Q.



Avis de décès

Pierrette Bonenfant Morin (1935-2025)
Rivière-Ouelle

À l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 23 janvier 2025, est décédée à l'âge de 89 ans et 6 mois, Mme Pierrette Bonenfant épouse de feu M. Gérard Morin. Fille de feu M. Joseph Bonenfant et feu Mme Juliette Emond, elle était native de Rivière-Ouelle et demeurait à La Pocatière.

Les membres de la famille accueilleront les parents et amis, pour recevoir les condoléances, au Complexe funéraire Marius Pelletier, 409, 9^e rue boul. Desrochers, La Pocatière, le samedi 8 mars 2025 de 12 h à 14 h 55. Une cérémonie d'adieu sera célébrée ce même jour à 15 h, en la chapelle du Complexe funéraire et de là, au columbarium. Les cendres seront inhumées ultérieurement au cimetière de Rivière-Ouelle.

Elle laisse dans le deuil ses enfants : Danielle (Jean Soucy), France (Sylvain Michaud), Pierre (Céline Dubé), feu Marco, Suzie (Claude Michaud); ses 9 petites-filles; ses 21 arrière-petits-enfants; ses 3 arrière-arrière-petits-enfants.

Elle était la sœur de : Ida Archambault « dit Bonenfant » (feu Robert Gagnon) et de feu Jean-Guy Bonenfant. De la famille Morin, elle était la belle-sœur de : Jean-Claude (Sergine Beupré), Marguerite, Denise (feu Martin Guillemette). Sont aussi affectés par son départ ses neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille tient à remercier les membres du personnel soignant du 3^e étage de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, particulièrement ceux des soins palliatifs, pour leur disponibilité et la qualité des soins prodigués.

Vos témoignages de sympathies peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière. Don en ligne : www.fondationndf.ca.

Direction funéraire :



Résidence Funéraire Marius Pelletier inc.
La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet
1 418 856-3371 • Sans frais: 1 866 856-3371
Courriel : rfmpe@videotron.ca
Site web : www.maisons-funeraires.com
Entreprise funéraire reconnue Distinction par la C.T.Q.



Avis de décès

Georges-Henri Lizotte (1941-2025)
La Pocatière

À l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 16 février 2025, est décédé à l'âge de 83 ans et 7 mois, M. Georges-Henri Lizotte époux de dame Mariette Landry. Fils de feu M. Émile Lizotte et feu Mme Camille Dionne, il demeurait à Rivière-Ouelle, Kamouraska.

Les membres de la famille accueilleront les parents et amis, pour recevoir les condoléances, en l'Église Notre-Dame-de-Liesse, 103, rue de l'Église, Rivière-Ouelle, le samedi 8 mars 2025 de 13 h à 16 h Les funérailles suivront à 16 h 30. Les cendres seront déposées au columbarium du Complexe funéraire Marius Pelletier.

Outre son épouse Mariette, il laisse dans le deuil ses enfants : Richard (Élaine Bossé), Pierre (Lucie Dionne), Julie (Ulric Beaulieu), Élane (Daniel Lacombe); son fils de cœur Yvan Lizotte (Martine Michaud); ses petits-enfants qu'il adorait : Élodie Lizotte (Simon Harvey), Camille Lizotte (Benjamin Denis), Sandrine Lizotte (Mathieu Simard), Jade Lizotte (Vincent Fortin), Sarah-Maude Beaulieu (Yannick Dubé), Jeanne Beaulieu (Émile Daigle), Maxence Beaulieu (Violette Landry), Justin Lacombe, Loïc Lacombe et Jacob Lacombe; ses arrière-petits-enfants : Raphaëlle Denis, Édouard Denis, Henri Harvey, Jules Harvey. Il était le frère de : feu Pierrette (Roland Bonenfant), Jacqueline (Charles Laboissonnière), feu Guy (feu Jacqueline LaFrance), feu Jacques (Rhéa Lévesque), feu Cécile CND, feu Gilles (feu Monique Lavallée), feu Louise, Claudette CND, Aline (feu Denis Beaulieu), Pauline (feu Denis Pelletier), Thérèse (Roger Richard) et Jacqueline Lévesque. De la famille Landry, il était le beau-frère de : Gilles (Suzanne Landry), feu Claude (Jeannine Gagnon), Francine (Roger Martin), Roger (Madeleine Michaud), Michèle, Aline, feu André (Marlène Doyon), Sylvie (Jacques Julien), feu Jean, Ginette, feu Alain et Daniel (Marlène Michaud). Sont aussi affectés par son départ plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis des familles Lizotte et Landry.

La famille remercie la Dre Marie-Ève O'Reilly-Fromentin et le Dr Maxime Ouellet, ainsi que tous les membres du personnel des soins palliatifs de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour leur dévouement, leur soutien et les bons soins prodigués à M. Lizotte.

Vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima. Des formulaires seront disponibles sur place.

Il restera à jamais dans nos cœurs.

Direction funéraire :



Résidence Funéraire Marius Pelletier inc.
La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet
1 418 856-3371 • Sans frais: 1 866 856-3371
Courriel : rfmpe@videotron.ca
Site web : www.maisons-funeraires.com
Entreprise funéraire reconnue Distinction par la C.T.Q.



Avis de décès

Paul-Émile Legros (1932-2025)
Québec, autrefois de Saint-Pamphile

À la résidence St-Brigid's Home de Sillery, suite à un long combat contre la maladie, est décédé le 29 janvier 2025, à l'âge de 92 ans et 9 mois, M. Paul Émile Legros. Autrefois de Saint-Pamphile, il habitait à Québec. Il était le Fils de feu Chrysostome Legros et de feu

Délina Cloutier et le conjoint de feu Jacqueline Gingras.

Il laisse dans le deuil sa belle-sœur Jeannine Robichaud (feu Jean-Noël Legros), sa nièce France Legros (Pierre Angers), son neveu André Legros (Sylvie Ouellet), sa petite-nièce Caroline Fortin (Jasmin Larivière) et leurs enfants, son petit-neveu Jean-Michel Legros, ainsi que des cousins.es et amis.es.

Un merci sincère est adressé au personnel de St-Brigid's Home et en particulier au Dre Anne-Marie Perreault pour ses bons soins, sa disponibilité et son caractère humain.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches, C.P. 1, Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4.

Les membres de sa famille vous accueilleront à la résidence funéraire

**C. Lavoie & Fils
(De la Durantaye & Fils)
18, du Foyer Sud
Saint-Pamphile**

Samedi le 8 mars 2025 à compter de 13 h. Une cérémonie hommage suivra à 14 h 30 à la résidence funéraire. Les cendres seront déposées ultérieurement au cimetière paroissial Bellevue de Saint-Pamphile.

Pour renseignements ou messages de condoléances :



418 356-3822, sans frais : 1 888 430-3822, télécopieur : 418 356-5230, courriel : clavoie@deladurantaye.qc.ca
Site web : www.deladurantaye.qc.ca. Maison funéraire membre de la Corporation des thanatologues du Québec



Remerciements

Marie-Ange Soucy Dionne
Mont-Carmel

« Il est de ces événements qu'on ne voudrait jamais voir survenir. Il est de ces êtres qu'on ne voudrait jamais voir partir. La vie en décide autrement et les mots sont trop pauvres pour tout exprimer. »

Nous vous remercions sincèrement pour votre présence, vos offrandes, vos prières, pour tous vos témoignages de sympathie lors du décès de Mme Marie-Ange Soucy Dionne, survenu le 25 janvier 2025.

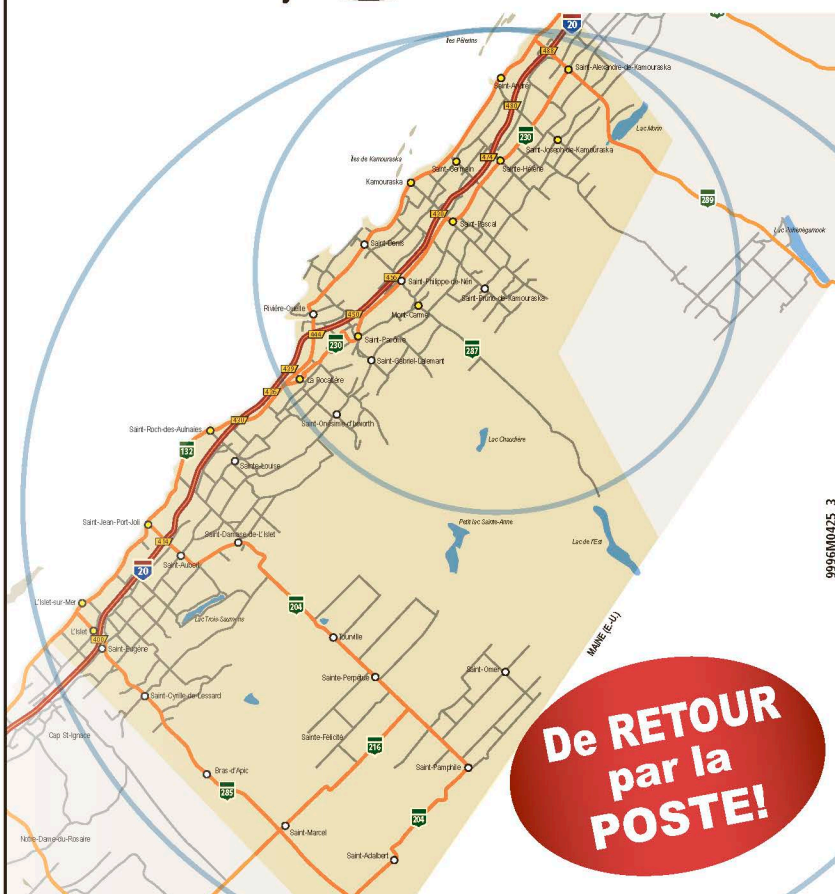
Soyez assurés que ces marques d'affection seront gravées pour longtemps dans notre mémoire.

Les familles Dionne et Soucy

Le Placoteux

19 601 journaux distribués
à 100% par Postes Canada

Le **SEUL** hebdomadaire à desservir
TOUT le Kamouraska!



MRC DE KAMOURASKA

Saint-Alexandre
Saint-André
Saint-Joseph
Saint-Germain
Saint-Hélène
Saint-Bruno
Saint-Pascal
Kamouraska
Saint-Philippe-de-Néri
Mont-Carmel
Saint-Denis
Saint-Gabriel
Saint-Pacôme
Rivière-Ouelle
La Pocatière
Sainte-Anne-de-La Pocatière
Saint-Onésime

MRC DE L'ISLET

Saint-Roch-des-Aulnaies
Sainte-Louise
Saint-Damase
Saint-Jean-Port-Joli
Saint-Aubert
L'Islet-sur-Mer
L'Islet
Saint-Eugène
Saint-Cyrille
Sainte-Félicité
Saint-Marcel
Saint-Adalbert
Saint-Omer
Saint-Pamphile
Sainte-Perpétue
Tourville

La Fête d'hiver brille pour son 30^e anniversaire

Le 30^e anniversaire de la Fête d'hiver de Saint-Jean-Port-Joli a attiré une foule enthousiaste sous un ciel ensoleillé. Durant tout le week-end, le parc des Trois-Béréts a été animé par des activités familiales, sportives et culturelles, alors que les sculptures de neige se transformaient en galerie d'art éphémère.

« Nous sommes très impressionnés de la qualité des sculptures, le niveau d'excellence évolue d'année en année », affirme Richard Bourgault, président de l'événement. Il souligne aussi l'implication des bénévoles qui rendent possible cette fête hivernale.

Cette édition marquait le retour de la tradition de la Personnalité honorée, avec un hommage à Gabriel Bigaouette, fidèle participant et bâtisseur de la célèbre glissade pour enfants. Les festivaliers ont aussi pu admirer les œuvres réalisées par une trentaine de familles, et par les sculpteurs

des volets provincial et relève.

Parmi les lauréats du concours, l'équipe de Joliette s'est démarquée avec *Surprise!!!*, tandis que *Beauté naturelle*, de l'École secondaire de Saint-Paul, a remporté la première place chez les jeunes. Le prix du public a été décerné à *L'ombre du chasseur* chez les professionnels, et à *La nature reprend ses droits* du Centre éducatif L'Abri.

Grâce au soutien de nombreux partenaires, les sculptures resteront exposées aussi longtemps que la météo le permettra. (M.L.)



Le site de la fête était très animé. Photo : Courtoisie

0925

LES CONSEILS DE L'ARC-EN-CIEL DU COEUR



L'accident vasculaire cérébral (AVC) est l'une des principales causes de décès et d'invalidité au Canada. Chaque année, environ 62 000 Canadiens en sont victimes, ce qui correspond à un AVC toutes les dix minutes. L'AVC est la troisième cause de décès au pays, après les maladies cardiaques et le cancer.

Environ 405 000 Canadiens vivent avec des séquelles d'un AVC, qui peuvent inclure des incapacités physiques ou cognitives significatives. Cependant, 80 % des AVC peuvent être prévenus grâce à une meilleure gestion des facteurs de risque, et à des habitudes de vie saines.

LES TYPES D'AVC

Un accident vasculaire cérébral (AVC) survient lorsque l'apport sanguin au cerveau est interrompu, ce qui provoque la mort des cellules cérébrales. Il existe deux types principaux d'AVC : l'AVC ischémique, causé par le blocage d'un vaisseau sanguin, et l'AVC hémorragique, causé par la rupture d'une artère.

Chaque minute compte lors d'un AVC, et une intervention rapide peut minimiser les séquelles et sauver des vies.

RECONNAÎTRE LES SIGNES

Il est crucial de reconnaître les signes avant-coureurs d'un AVC. Soyez prêt à réagir rapidement en cas de symptômes. Notons que les signes de l'AVC ne se manifestent pas toujours tous à la fois.

V VISAGE

Est-il affaissé ?

I INCAPACITÉ

À lever les deux bras normalement ?

T TROUBLE DE LA PAROLE

Trouble de la prononciation ?

E EXTRÊME URGENCE

Composez le 9-1-1

COMMENT PRÉVENIR DES PETITS GESTES QUOTIDIENS POUR MIEUX VIVRE DEMAIN :

-  Adopter une alimentation saine : www.guide-alimentaire.canada.ca/fr/
-  Faire de l'exercice régulièrement : www.participation.com/fr/
-  Surveiller sa tension artérielle : www.hypertension.ca/fr/
-  Cesser de fumer : www.quebecsanstabc.ca/jarrete
-  Limiter la consommation d'alcool : www.educalcoool.qc.ca
-  Gérer le diabète : www.diabete.qc.ca
-  Réduire le stress : www.quebec.ca/sante/sante-mentale

En suivant ces recommandations canadiennes, vous pouvez non seulement réduire votre risque de subir un AVC, mais également améliorer votre santé et votre bien-être global.

Pour lire plus d'articles, visitez
<https://arcenciolducoeur.ca/categorie/sante/>

info@arcenciolducoeur.ca
418 856-7000 (poste 7287)

Natalie Choquette en concert à L'Islet pour la préservation du patrimoine

Le 8 mai prochain, la soprano de calibre international Natalie Choquette se produira à l'église Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet, dans le cadre du troisième concert-bénéfice annuel organisé pour soutenir la restauration de ce monument historique québécois.

JOSÉ SOUCY

Le spectacle, présenté sous la présidence d'honneur de la soprano originaire de L'Islet Lyne Fortin, s'inscrit dans une série de concerts de haut calibre destinée à enrichir l'offre culturelle régionale tout en préservant l'héritage architectural de l'église érigée en 1768.

À compter de 20 h, les spectateurs assisteront à un spectacle musical d'exception où la soprano, accompagnée de son pianiste, interprétera un répertoire varié allant des airs d'opéra classiques aux chansons populaires d'autrefois. Cette prestation de type « cabaret » mettra en valeur la voix de Mme Choquette et l'acoustique remarquable de l'église.

« Comme des centaines l'ont vécu en mai 2023 avec Marc Hervieux, et en mai 2024 avec Gregory Charles, quelle agréable façon d'aider au financement de ce travail si important qui nous incombe à tous, préserver cet immense héritage de nos ancêtres », déclare Lionel Cormier, marguillier et responsable des concerts-bénéfice à la Fabrique Notre-Dame de Bonsecours.

L'événement qu'on souhaite tenir à guichet fermé, se fera en présence de plusieurs personnalités publiques locales, dont les présidents d'honneur des éditions précédentes, Germain Pelletier, maire de L'Islet ainsi que Mathieu Rivest, député de Côte-du-Sud, qui se joindront à Lyne Fortin pour accueillir l'artiste.

« L'an passé, me joindre à l'équipe comme président d'honneur pour la deuxième édition du concert-bénéfice à l'église Notre-Dame de Bonsecours m'a semblé tellement naturel et cohérent. Tout allait de soi. Tant mon amour de la musique et mon profond attachement à la Côte-du-Sud que mon implication aux volets culturel et patrimonial à titre d'adjoint gouvernemental au ministre de la Culture et des Communications, tous ces éléments convergeaient pour appuyer l'initiative de la fabrique, et collaborer à son succès financier », précise le député.

« Tant en mon nom personnel que comme maire de la municipalité de L'Islet, je réitère que ce fut un privilège d'assumer



Natalie Choquette. Photo : Courtoisie

la présidence d'honneur du premier concert-bénéfice en 2023, reconnaissant ainsi la valeur indéniable des immeubles patrimoniaux de L'Islet, dont l'église Notre-Dame-de-Bonsecours. Et l'idée d'inviter des artistes québécois de renommée internationale pour chanter dans ce lieu ancestral en rehausse d'autant le volet musical de la mission que s'est donnée le conseil de fabrique », ajoute Germain Pelletier.

Les billets sont en vente, et peuvent être achetés directement au secrétariat de la fabrique de l'église ou par téléphone. Le billet coûte 60 \$, tandis que les billets VIP, à 120 \$, incluent un accès privilégié aux

premières rangées, et à un cocktail exclusif après le concert au Musée maritime du Québec, où les spectateurs pourront rencontrer l'artiste et les dignitaires.

Au cours des dernières années, les travaux réalisés à l'église ont coûté plus de 1,2 million \$. Bien qu'il existe des subventions relatives au patrimoine religieux, la fabrique doit assumer 35 % des coûts.

Les fonds récoltés serviront ainsi à la restauration de cet édifice historique, reconnu pour sa superbe acoustique, mais également pour la pérennité de l'art et de la culture, dans la région. Les dons et les commandites sont encouragés, et ceux qui contribuent pour 100 \$ ou plus auront droit à une mention dans le programme-souvenir de la soirée. La date limite pour l'inscription des commanditaires est fixée au 10 avril.

« Je m'estime choyée et heureuse de pouvoir faire une différence pour la conservation de ce monument historique. C'est donc avec beaucoup d'humilité que j'endosse la responsabilité de présidente honorifique de cette troisième édition du concert-bénéfice. Un réel plaisir, d'autant plus que l'artiste invitée est ma bonne camarade Natalie Choquette, une soprano pas comme les autres, que vous adorerez en spectacle piano-voix », conclut Lyne Fortin.

 **CHRONIQUE**
Les temps changent
... PAS QUE LE CLIMAT !

Six façons de réduire votre facture d'épicerie

Une fois de plus cette année a lieu en mars la Semaine d'action contre le gaspillage alimentaire. Et comme la hausse des prix des aliments ces dernières années affecte toujours de plus en plus le portefeuille de nombreux Québécois, on en profite pour vous éclairer sur cet enjeu mondial, et vous aider à revoir vos habitudes afin de réduire vos dépenses tout contribuant positivement à l'environnement.

Le gaspillage alimentaire, c'est quoi ?
C'est toute nourriture destinée à la consommation humaine qui est perdue ou jetée à n'importe quelle étape du système alimentaire, du champ à l'assiette. Il représente une quantité phénoménale de matières organiques, ce qui entraîne plusieurs conséquences environnementales, économiques et sociales.

Pourquoi c'est important ?
Une part importante du gaspillage alimentaire est créée par nous, les consommateurs à la maison. Saviez-vous que 63 % des aliments jetés dans les ménages canadiens auraient pu être consommés ? Et qu'une famille gaspille en moyenne 140 kilogrammes de nourriture annuellement, soit l'équivalent d'environ 1300 \$?

Nous vous proposons six trucs et astuces pour que vous puissiez reprendre le contrôle de votre garde-manger. En plus de réduire le gaspillage alimentaire, ils vous permettront de réaliser des économies, de mieux manger, et de limiter votre empreinte environnementale.

Six trucs et astuces pour réduire le gaspillage alimentaire

1. Dressez un inventaire de votre garde-manger en utilisant votre téléphone ou en prenant une photo de l'intérieur de votre frigo. Un nettoyage rapide de votre frigo avant ou après chaque épicerie vous permettra d'en tenir un contrôle plus rigoureux, et de toujours garder votre espace propre.
2. Planifiez vos menus et dressez une liste d'épicerie. Le site Vide-Frigo deviendra un essentiel pour des idées de recettes intégrant les aliments que vous avez déjà ! Vous pourrez ainsi trouver la recette qui correspond le mieux aux ingrédients que vous avez sous la main. www.recettesdici.com/fr/vide-frigo
3. Évitez de vous rendre à l'épicerie le ventre vide, et soyez le plus fidèle possible à votre liste ! Vous ferez ainsi des économies considérables.
4. Achetez en vrac et congelez vos aliments. L'achat en vrac est une excellente option pour bénéficier de grandes quantités à bas prix. Si vous avez accès à des rabais avantageux, planifiez d'en congeler une partie.
5. Donnez une deuxième chance à vos aliments. Évitez les standards de beauté, et rappelez-vous que tous les fruits et légumes possèdent les mêmes qualités nutritives. Cuisinez vos aliments avec de petits défauts pour des soupes, smoothies, bouillons, sauces, etc.
6. Partagez et offrez vos surplus ! Pas le temps de tout consommer ? Pas envie de les manger ? Dans un esprit de solidarité, apportez vos surplus d'aliments ou de repas dans un frigo communautaire, ou allez les porter à des banques alimentaires. <https://moissonkamouraska.org>

1 888 856-5552, option 1 | co-eco.org/rep/ | info@co-eco.org | facebook.com/coecobsl
La chronique *Les temps changent... pas que le climat!* est réalisée par Co-éco, en partenariat avec les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et les Basques.

 La Société d'Agriculture du comté de L'Islet
Depuis 1851

 **CARREFOUR**
D'INNOVATION AGRICOLE

Événements à venir

8 mars : Les micro-organismes en agriculture, la révolution verte du 21e siècle

22 mars : La fertilité des sols, une approche holistique

5 avril : Biofertilisants et thés de compost, techniques et applications pratiques

 Salle des Chevaliers de Colomb
247, boul. Nilus-Leclerc, L'Islet
ou sur Zoom

Inscription sur www.carrefouragricole.ca



 MRC de **L'Islet**
Québec

Organisé par la Société d'Agriculture du comté de L'Islet grâce au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Islet et le programme Prime-Vert du MAPAQ

umanomedical embauche

POSTE USINE L'ISLET

Assembleurs de jour et de soir
Opérateur d'usine-fabrication de jour
Opérateur spécialisé CNC de jour
Opérateur usine peinture de jour, horaire de 4 jours / semaine
Salaire de base 24,73\$ / heure et prime de soir de 2,15\$ / heure

POSTE BUREAU L'ISLET

Électromécanicien de soir et de fin de semaine
Concepteur électronique de banc de test
Contrôleur adjoint
Concepteur mécanique

POSTE LÉVIS

Couturier industriel
Concepteur mécanique
Technicien en douanes

Salaire selon nos échelles salariales et expérience



La vie chez Umano Medical

Profite d'un climat de confiance et d'une ambiance de travail où le plaisir et la collaboration sont une priorité. Viens découvrir une entreprise aux dimensions humaines avec des équipes multidisciplinaires et dynamiques.

- Conciliation travail-vie personnelle
- 7 journées de congés payés lors de la période des Fêtes
- Régime d'épargne-retraite avec contribution de l'employeur
- Assurances collectives après 3 mois
- Programme d'aide aux employés avec un accès complètement gratuit à la télémédecine
- Un club social actif avec des thématiques tout au long de l'année
- Accès en tout temps à la terrasse sur le toit ou au parc extérieur
- Salle d'entraînement disponible en tout temps
- Dîner d'accueil avec nos co-présidents
- Carte de fête avec carte cadeau de 75\$ à ton anniversaire, remise par les co-présidents
- Un environnement de travail complètement rénové

Visitez notre site carrière pour postuler
<https://carrieres.umanomedical.com/fr-ca/carriere/offres-emploi/>

OFFRE D'EMPLOI

PNEUS F.M. INC.
est à la recherche de personnel :

LOGISTIQUE

Poste permanent, temps plein 40 h / semaine

TÂCHES

- Chargement et déchargement des remorques (pneus de camions)
- Gestion entrepôt (usine)

EXIGENCES

- Bon sens des répartitions • Bonne capacité physique
- Assidu et ponctuel

AVANTAGES SOCIAUX

- Assurance groupe
- REER collectif

Veuillez vous présenter avec votre c.v. ou
le faire parvenir à l'adresse suivante :



595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
☎ 418.492.6035 1.800.463.1375
Télec. : 418 492-9883

0669H0925



APPEL DE CANDIDATURES

PLAGE DU LAC DE L'EST

PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL, À L'ENTRETIEN ET À LA STATION DE LAVAGE DES BATEAUX

Emploi étudiant

La Municipalité de Mont-Carmel est à la recherche d'un préposé à l'accueil, à l'entretien et à la station de lavage des bateaux.

Le titulaire du poste s'engage à offrir un service à la clientèle exemplaire et s'assure d'effectuer les procédures de lavage de bateaux afin de protéger le lac de l'Est contre les espèces envahissantes. Il devra également participer à l'entretien des lieux et venir en support à l'accueil.

L'horaire est de 30 h par semaine, taux horaire à discuter

La durée de l'emploi est de 8 semaines et débute en JUIN 2025

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

- Être âgé de 16 ans ou plus
- Aptitude pour le service à la clientèle
- Capacité à travailler en équipe, être honnête, polyvalent, dynamique, souriant

Toute personne intéressée devra soumettre sa candidature au moyen d'une lettre de présentation et d'un curriculum vitae **au plus tard le 27 mars 2025 à midi** à l'adresse suivante :

Municipalité de Mont-Carmel
PRÉPOSÉ À LA STATION DE LAVAGE DES BATEAUX
22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel (Québec) G0L 1W0

Ou par courriel en indiquant en objet
PRÉPOSÉ À LA STATION DE LAVAGE DES BATEAUX :
direction@mont-carmel.ca

L'usage du masculin a comme seul but d'alléger le texte.

0331H0925

Tu veux une carrière dans un domaine qui sort de l'ordinaire?



On a une place pour toi!

Regarde notre site web pour
nous connaître, voir nos
offres d'emploi et
transmettre ta candidature.



Fais parvenir ton c.v. à
carrieres@fonderiepoitras.com

7429H4124

POITRAS

Offres d'emploi

**OFFICE D'HABITATION
DE KAMOURASKA-L'ISLET**
**OFFRE D'EMPLOI
TECHNICIEN(NE) EN COMPTABILITÉ (R-10)**

Département : Finance **Supérieur :** Responsable du service des finances et des ressources humaines

Rôle

Le (la) technicien(ne) en comptabilité doit fournir un support spécialisé au service des finances. Ce poste consiste à réaliser les travaux administratifs, plus particulièrement en comptabilité et qui découlent des dossiers relevant du bureau de la responsable du service des finances et des ressources humaines.

Tâches par type de fonction
Activités principales

- Enregistrer les transactions financières dans les livres comptables;
- Examiner l'exactitude des pièces, effectuer les calculs requis et préparer les rapports périodiques sur divers objets reliés à son champ d'activité;
- Effectuer la comptabilisation des opérations avec un système informatique;
- Effectuer la saisie des données nécessaires à la facturation des comptes à payer, à recevoir, des comptes fournisseurs et préparer les états de compte ou autres relevés.
- Recevoir le paiement des loyers et en vérifier l'exactitude;
- Répondre aux demandes d'information sur le coût du loyer;
- Percevoir les loyers et informer les locataires, si besoin est, d'un manquement envers leurs engagements financiers à l'égard de l'Office;
- Fournir l'information pertinente à la conciliation des revenus et recettes;
- Assister la responsable des finances pour l'élaboration des budgets;
- Faire des analyses de comptes;
- Assurer le suivi des contrats avec les certificats de paiement;
- Effectuer les activités comptables de base comme l'enregistrement dans les journaux appropriés des opérations comptables;
- Faire la saisie de données dans les systèmes comptables et vérifier l'exactitude des pièces;
- Faire la saisie de données dans Excel;
- S'assurer de la bonne qualité du classement et de la conservation des documents.
- Préparer et effectuer les dépôts selon la cadence requise.
- Récouter la monnaie des laveuses-sécheuses dans les immeubles et faire le dépôt de celle-ci.
- Toutes autres tâches connexes.

Paye et rémunération

- Réviser les feuilles de temps et saisir l'ensemble des données reliées à la paye et calculer la rémunération et les avantages sociaux auquel a droit le personnel.
- Préparer les payes et acheminer les rapports aux institutions financières.
- Vérifier la répartition des payes dans les différents projets.
- Vérifier les comptes de dépenses des employés, s'assurer de leur conformité aux règles en vigueur dans l'entreprise et les faire autoriser par la responsable des finances et des ressources humaines.

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 14 mars 2025** par courriel à adjointe@ohkamest.com. *Seules les personnes retenues seront contactées pour une entrevue.*

Pour information, contactez **Emilie Vaillancourt, Responsable des finances et des ressources humaines au 418 492-2877, option 2** (laissez un message svp).

Autres tâches

- Veiller à maintenir les équipements propres et en bon état.
- Respecter les standards de qualité et les politiques de l'entreprise.
- Entretenir des relations harmonieuses avec les locataires, la direction et ses collègues de travail et leur communiquer les informations pertinentes au bon déroulement des activités.
- Fournir un support aux autres gestionnaires ou intervenants.
- Aviser son supérieur le plus tôt possible de toute anomalie ou contretemps aux opérations.
- Collaborer à la réalisation de toutes tâches reliées à ses fonctions.

Aptitudes nécessaires

Le candidat doit :

- Avoir une bonne habileté à travailler avec des systèmes informatiques (ex : Suite Office)
- Faire preuve d'autonomie;
- Savoir déterminer et gérer les priorités;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et un esprit de synthèse;
- Prendre des décisions éclairées;
- Savoir gérer son stress;
- Planification et organisation.
- Sens des priorités et jugement.
- Contrôle (suivi).
- Autonomie et initiative.
- Esprit d'équipe.
- Sens des responsabilités.

Conditions de travail

- Poste permanent à temps plein (35 h / semaine).
- Salaire selon la politique de la SHQ (de 38 442\$ à 51 425\$ / an selon l'échelle salariale 2024).
- Augmentation de 2,6% après la période de probation.
- Avantages sociaux tels qu'assurance-collective et régime de retraite.
- Horaire flexible.
- Lieu de travail : Saint-Pascal (possibilité de télétravail en partie).
- 13 fériés.
- 7 congés maladies.

Compétences et exigences minimales

- Un diplôme d'études collégiales en techniques administratives ou toutes autres formations et / ou expériences pertinentes.
- Un test de compétence pourra être demandé.

**Fred & Galia en tête
de la finale locale de
Cégeps en spectacle**

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) a accueilli la finale locale de Cégeps en spectacle, où huit numéros ont été présentés devant plus de 200 spectateurs réunis dans l'auditorium de l'établissement.

MARC LAROUCHE

En raison des travaux à la Salle André-Gagnon, l'événement s'est déroulé à l'ITAQ. Une quarantaine de participants ont contribué au succès de la soirée, qu'ils soient artistes, techniciens, animateurs ou responsables de l'accueil.

Au terme des prestations, Fred & Galia ont décroché la première place grâce à un numéro acrobatique de main à main maîtrisé avec précision. Le groupe La Nuée a obtenu la deuxième position avec *L'Envolée*, une performance chargée d'émotion. Enfin, Abeille s'est distinguée avec son interprétation de *Tu ne m'entends pas* qui lui a valu la troisième place.

Cette édition s'est démarquée par une majorité de créations originales, illustrant l'inventivité des participants. Organisé par le Réseau intercollégial des activités socio-culturelles du Québec (RIASQ), Cégeps en spectacle est le plus grand concours des arts de la scène du réseau collégial québécois. Il est soutenu par Desjardins et Québecor, en collaboration avec le Cégep de La Pocatière et l'ITAQ.



Huit numéros ont été présentés. Photo : Courtoisie

**QUAND LA
TOXICO
MANIE PREND
TOUTE LA PLACE**

faites les premiers pas

Québec (418) 524-0320
Montréal (514) 939-0202

www.portage.ca

PORTAGE
Pour vaincre la toxicomanie

Deux prix pour célébrer la création artistique

Les artistes de la région ont jusqu'au 9 mai pour soumettre leur candidature à deux distinctions qui reconnaissent l'excellence et la relève dans le milieu culturel régional. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), en collaboration avec Culture Bas-Saint-Laurent, lance l'appel de candidatures pour le prix du CALQ – Artiste de l'année au Bas-Saint-Laurent. De son côté, Culture Bas-Saint-Laurent ouvre également les inscriptions pour le prix Artiste – Carrière émergente 2025.

« Ces prix sont une belle occasion de mettre en lumière le talent et la diversité artistique de notre région », affirme Culture Bas-Saint-Laurent, qui coordonne les appels de candidatures.

Le prix du CALQ – Artiste de l'année, assorti d'une bourse de 10 000 \$, vise à récompenser un artiste ou un écrivain dont le parcours et les réalisations récentes se démarquent par leur qualité et leur impact. En plus de cette reconnaissance, La Fabrique culturelle de Télé-Québec réalisera un portrait vidéo du lauréat ou de la lauréate pour favoriser son rayonnement.

Les artistes souhaitant poser leur candidature doivent justifier d'au moins trois ans de pratique professionnelle. Tous les détails et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site du CALQ.

Le prix Artiste – Carrière émergente, décerné depuis 22 ans, soutient les talents en début de parcours. Ce prix comprend

une bourse de 3500 \$, offerte par les cégeps de La Pocatière, Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup, ainsi que par La Fabrique culturelle de Télé-Québec. Le lauréat recevra également une œuvre d'un artiste régional, une adhésion d'un an à Culture Bas-Saint-Laurent, et un service de mentorat sur mesure.

Les artistes et écrivains professionnels ayant un maximum de sept ans de pratique peuvent soumettre leur candidature dans les domaines des arts littéraires, numériques, visuels, du cinéma, de la musique et des arts vivants. Les collectifs sont également admissibles, à condition qu'une seule personne soumette la candidature avec le consentement des autres membres.

Les candidatures doivent être déposées avant le 9 mai 2025 à minuit sur le site de Culture Bas-Saint-Laurent.

Deux prix, un même engagement

Les lauréats des deux distinctions seront dévoilés lors du Gala annuel des prix Culture Bas-Saint-Laurent à l'automne 2025. Pour accompagner la carrière des artistes primés, La Fabrique culturelle de Télé-Québec produira une capsule vidéo pour le prix Artiste – Carrière émergente, une collaboration qui souligne l'importance du rayonnement des artistes d'ici.

Les établissements collégiaux de la région réaffirment également leur engagement envers la relève en soutenant financièrement le prix Artiste – Carrière émergente. « Grâce à cette collaboration, nous contribuons activement à l'essor des artistes d'ici et à la vitalité culturelle du Bas-Saint-Laurent », souligne l'un des établissements partenaires.

Les artistes qui souhaitent obtenir plus d'informations sur les prix peuvent contacter Anya Maali par courriel à numero@culturebsl.ca.

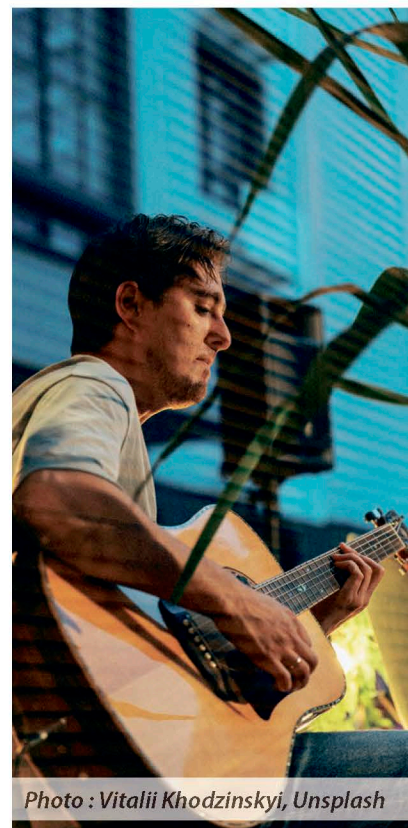


Photo : Vitalii Khodzinskiy, Unsplash

une CHRONIQUE de

Norbert
Spehner

LES DISPARUS DU WYOMING

Dernière soirée, de Lisa Gardner, est le deuxième volet des aventures de Frankie Elkin, ni flic, ni détective privé, mais simple citoyenne qui s'est donné comme mission de retrouver des personnes disparues.

Narratrice de ce récit riche en péripéties rocambolesques, elle nous emmène dans les régions les plus sauvages du Wyoming à la recherche d'un certain Timothy O'Day, disparu cinq ans plus tôt dans des circonstances troubles, lors de son week-end d'enterrement de vie de garçon, laissant derrière lui deux parents inconsolables, une fiancée désespérée, et quatre garçons d'honneur, compagnons de beuverie, rongés par la culpabilité.

Le jeune homme était un pro de la randonnée, mais on ne l'a jamais retrouvé. Tous les ans, son père Martin organise une mission de recherche, et pour la cinquième tentative, Frankie Elkin décide de participer à l'expédition qui va écumer la région du Canyon du Diable à la recherche d'indices... ou d'un cadavre ! Mais Frankie a beau avoir un flair unique pour retrouver les disparus, elle ne connaît rien à la forêt.

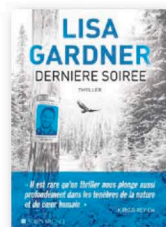
Participent aussi aux recherches : Bob, un chasseur de Bigfoot [sic], Nemeth, un guide de la région engagé par Martin O'Day, et trois des amis du disparu, présents le soir de son étrange disparition.

Dire que l'expédition ne sera pas de tout repos est un euphémisme, car la nature sauvage est très hostile, le terrain est accidenté, les déplacements sont périlleux, pleins d'embûches, etc. Mais il y a pire...

Dès la première nuit, les choses vont déraper. Quelqu'un ou quelque chose semble bien décidé à faire échouer l'expédition. Rapidement, celle-ci tourne au cauchemar, en mettant à rude épreuve les capacités de survie de ses membres. Aucun ne sortira intact de cette terrible aventure !

Il ne faut surtout pas se fier au titre français, d'une banalité affligeante, car c'est un vrai roman d'aventures, un *thriller*, avec ce qu'il faut d'éléments de mystère, d'actions trépidantes, et un dénouement qui déjoue toutes les suppositions !

Lisa Gardner, *DERNIÈRE SOIRÉE*, Paris, Albin Michel, 2025, 458 pages.



CONSULTEZ VOS INFOS À LA SOURCE

Meta censure les médias, dont
votre hebdomadaire **Le Placoteux**,
en bloquant les nouvelles de ses
plateformes Facebook et Instagram.

Restez informé
et ne manquez rien de
l'actualité en vous inscrivant
à notre infolettre.

leplacoteux.com/inscription-infolettre



Le **Placoteux**
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Avis est donné que le conseil de la Ville de La Pocatière, celui de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et celui de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth ont adopté, respectivement, le règlement numéro 1-2025, le règlement numéro 405 et le règlement numéro 2025-48 les autorisant à présenter au gouvernement une demande commune, dont le texte apparaît ci-après, afin de regrouper leur territoire et de constituer une municipalité locale issue de ce regroupement

DEMANDE COMMUNE DE REGROUPEMENT

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa des articles 84 et 85 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), chacun des conseils municipaux de la Ville de La Pocatière, de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a adopté un règlement autorisant la présentation d'une demande commune au gouvernement afin de constituer une municipalité locale issue du regroupement des trois municipalités;

ATTENDU QUE cette demande commune de regroupement sera transmise à la ministre des Affaires municipales;

EN CONSÉQUENCE, les municipalités demanderes de la Ville de La Pocatière, de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demandent au gouvernement que soit constituée une municipalité locale issue du regroupement de ces trois municipalités, conformément aux dispositions suivantes de la présente demande commune de regroupement:

GÉNÉRALITÉS

1. Le nom de la nouvelle ville sera « Ville de La Pocatière »;
2. La description du territoire de la nouvelle ville sera celle qui a été rédigée par Guy Marion, arpenteur-géomètre, le 11 février 2025 sous le numéro 6323 de ses procès-verbaux; cette description apparaît comme à l'annexe « A » de la présente demande;
3. La nouvelle ville sera régie par la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);
4. Le territoire de la nouvelle ville sera compris dans celui de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska;

CONSEIL PROVISOIRE

5. Jusqu'à ce que débute le mandat de la majorité des candidats élus lors de la première élection générale, la nouvelle ville sera dirigée par un conseil provisoire formé de l'ensemble des membres du conseil des anciennes municipalités en fonction au moment de l'entrée en vigueur du décret de regroupement;
6. Le maire de la Ville de La Pocatière agira à titre de maire du conseil provisoire de la nouvelle ville;
7. Les maires de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth alterneront à chaque mois au poste de maire suppléant du conseil provisoire. Si le poste occupé au conseil provisoire par l'un de ces maires devient vacant, l'autre maire toujours en poste occupera seul le poste de maire suppléant du conseil provisoire jusqu'à l'élection générale prévue à l'article 16 de la présente demande. Si les postes occupés au conseil provisoire par ces deux maires deviennent vacants simultanément, le conseil provisoire pourra nommer un nouveau maire suppléant parmi ses membres;
8. En cas de vacance simultanée aux postes de maire et maires suppléants du conseil provisoire occupés par les maires des anciennes municipalités, un maire devra être élu parmi les conseillers en poste conformément à l'article 336 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2), et un nouveau maire suppléant pourra ensuite être nommé par le conseil provisoire.
9. La majorité des membres en poste constitue le quorum du conseil provisoire;
10. En cas de vacance à un poste du conseil provisoire, celui-ci ne sera pas comblé;
11. Les règlements de rémunération, applicables, selon le cas, aux membres du conseil de la Ville de La Pocatière, de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth continuent de s'appliquer à ces mêmes membres pendant la durée de leur mandat au conseil provisoire.
12. Malgré l'article 11, de la présente demande, la rémunération du maire sera celle du maire de l'ancienne ville de La Pocatière;
13. Le règlement numéro 13-84 de l'ancienne ville de La Pocatière concernant la régie interne des séances du conseil s'appliquera à la nouvelle ville jusqu'à ce qu'il soit remplacé;
14. La première séance du conseil provisoire se tiendra à la salle Desjardins du centre Bombardier située au 600, 9^e Rue Boulevard Desrochers, La Pocatière (Québec) le 3^e lundi suivant l'entrée en vigueur du décret de regroupement à 19 h.
15. La directrice générale et greffière-trésorière de l'ancienne Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, agira comme première greffière de la nouvelle ville;

PREMIÈRE ÉLECTION GÉNÉRALE

16. Le scrutin de la première élection générale se tiendra le 2 novembre 2025;
17. Aux fins de la première élection générale, le conseil de la nouvelle ville sera composé, outre le maire, de six conseillers, dont un conseiller élu par les électeurs du territoire de l'ancienne Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, deux conseillers élus par les électeurs du territoire de l'ancienne Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et trois conseillers élus

par les électeurs du territoire de l'ancienne ville de La Pocatière, sans division en districts électoraux dans le cas de ces deux dernières municipalités. Pour être éligible, un candidat devra résider sur le territoire de l'ancienne municipalité pour lequel il porte sa candidature;

18. Le règlement numéro 2-2019 relatif au traitement des élus de la Ville de La Pocatière s'appliquera aux membres du conseil de la nouvelle ville jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou modifié;

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

19. Les modalités de répartition du coût d'un service en commun prévues dans une entente intermunicipale en vigueur avant l'entrée en vigueur du décret de regroupement s'appliqueront jusqu'à la fin du dernier exercice financier pour lequel des budgets séparés sont préparés et adoptés;
20. La période prévue à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes pour préparer et adopter le premier budget de la nouvelle ville sera prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivant celle de l'entrée en vigueur du décret de regroupement;
21. Si un budget a été préparé et adopté par une ancienne municipalité pour l'exercice financier au cours duquel entre en vigueur le décret de regroupement;
 - 1° Ce budget restera applicable;
 - 2° Les dépenses et revenus de la nouvelle ville, pour le reste de l'exercice financier au cours duquel entre en vigueur le décret de regroupement, continueront d'être comptabilisés séparément au nom de chacune des anciennes municipalités comme si le regroupement n'avait pas eu lieu;
 - 3° Une dépense découlant du regroupement, reconnue comme telle par le conseil de la nouvelle ville, sera à la charge de chacune des anciennes municipalités en proportion, pour chacune, de sa richesse foncière uniformisée par rapport au total de celles des anciennes municipalités, telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation de ces anciennes municipalités pour l'exercice financier précédant celui au cours duquel entre en vigueur le décret de regroupement;
 - 4° La somme versée pour la première année du regroupement en vertu du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM), déduction faite des dépenses reconnues par le conseil en vertu du paragraphe 3° du présent article et financées à même cette somme, constituera une réserve qui sera versée au fonds général de la nouvelle ville pour le premier exercice financier lors duquel elle préparera et adoptera un budget à l'égard de l'ensemble de son territoire;
22. Les excédents déjà affectés des anciennes municipalités seront réservés aux objets pour lesquels ils étaient affectés;
À défaut de leur utilisation conformément à cette affectation dans les cinq années financières suivant la date de constitution de la nouvelle ville, ces excédents seront versés au fonds général de la nouvelle ville;
23. Lors du premier exercice financier pour lequel la nouvelle ville aura préparé et adopté un budget à l'égard de l'ensemble de son territoire, celle-ci verse à son fonds général les sommes qui proviennent des excédents accumulés non-affectés des anciennes municipalités dans la proportion de leur richesse foncière uniformisée;
Les excédents non-affectés de la nouvelle ville seront de 1 000 000\$ sous réserve de la disponibilité des sommes du PAFREM pour atteindre cette somme;
Les sommes excédentaires à ce calcul demeureront pour une période de cinq ans, des excédents non-affectés des anciennes municipalités et réservés pour des dépenses bénéficiant exclusivement à celles-ci. À défaut d'être utilisée à cette fin, ces sommes seront versées dans l'excédent non-affecté de la nouvelle ville;
Les sommes manquantes pour atteindre cette contribution proviendront du PAFREM, tant que celles-ci seront disponibles après leur utilisation conformément au paragraphe 4° de l'article 22 de la présente demande;
24. Lors du premier exercice financier pour lequel la nouvelle ville aura préparé et adopté un budget à l'égard de l'ensemble de son territoire, celle-ci versera à son fonds de roulement les sommes qui proviennent des fonds de roulement des anciennes municipalités dans la proportion de la richesse foncière uniformisée;
Le fonds de roulement de la nouvelle ville sera de 700 000\$ sous réserve de la disponibilité des sommes du PAFREM pour atteindre cette somme;
Les sommes excédentaires à ce calcul demeureront, pour une période de cinq ans, des sommes disponibles au fonds de roulement de chacune des anciennes municipalités et réservé pour des dépenses bénéficiant exclusivement à celles-ci. À défaut d'être utilisée à cette fin, ces sommes seront versées au fonds de roulement de la nouvelle ville;
Les sommes manquantes pour atteindre cette contribution proviendront du PAFREM, tant que celles-ci seront disponibles après leur utilisation conformément à l'article 24 de la présente demande;
25. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations seront à la charge de la nouvelle ville;
26. Les fonds suivants dont disposent les anciennes municipalités, le cas échéant, demeureront au bénéfice du secteur formé de leur ancien territoire pour les cinq années financières suivant la constitution de la nouvelle ville :
 - 1° Le Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

- 2° Le fonds spécial pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel;
- 3° Le fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;
- 4° Les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés.
27. Le solde inutilisé après cette échéance de cinq ans sera versé au fonds de même nature de la nouvelle ville et elle devra les constituer s'ils n'existent pas ;

Tant que celles-ci sont disponibles après leur utilisation en vertu de l'article 25 de la présente demande, les sommes du PAFREM seront réparties comme suit : Le montant manquant pour la somme des calculs de l'excédent non-affecté (a. 24) et du fonds de roulement (a. 25) sera réparti comme suit : La municipalité ayant le plus gros manque se voit (voient) attribuer cette somme du PAFREM et les deux autres anciennes municipalités se répartissent la même somme en proportion de leur RFU;

Le solde des sommes non attribuées du PAFREM selon ce calcul et celui de l'a. 22 4° seront versées au fonds général de la nouvelle ville.

28. Le cas échéant, le déficit accumulé par une ancienne municipalité à la fin du dernier exercice financier pour lequel des budgets séparés ont été préparés et adoptés demeurera à la charge de l'ensemble des immeubles imposables du territoire de l'ancienne municipalité concernée;
29. Le remboursement des emprunts contractés par les anciennes municipalités est à la charge de tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la nouvelle ville, à l'exception des emprunts contractés en vertu des règlements visés aux articles 32 à 36;
30. Dans les règlements numéro 241 et 254 de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'article 4 sera remplacé comme suit à compter du premier exercice financier de la nouvelle ville;

Pour pourvoir à 90% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation délimité par le plan ci-joint et décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire;

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation;

Pour pourvoir à 10% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la nouvelle ville, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

31. Dans le règlement numéro 347 de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, l'article 5 sera remplacé comme suit à compter du premier exercice financier de la nouvelle ville;

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt pour la portion de la dépense, autorisée par le présent règlement, d'un montant de 319 000 \$ correspondant à des travaux d'asphaltage, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville de La Pocatière, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

Pour pourvoir à 90% du solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation délimité par le plan ci-joint et décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation;

Pour pourvoir à 10% du solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la nouvelle ville, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année »;

32. Les articles 4 des règlements numéro 2-2013, 7-2015, 13-2018, 4-2008, 3-2020 et 7-2013, l'article 6 du règlement numéro 9-2003 et l'article 8 du règlement numéro 03-2002 de la Ville de La Pocatière seront remplacés comme suit à compter du premier exercice financier de la nouvelle ville;

« Pour pourvoir à 90% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'ancienne Ville de La Pocatière, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

Pour pourvoir à 10% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement

en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la nouvelle ville, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année; ».

33. Les articles 5 des règlements numéro 12-2010, 8-2008 et 6-2014 et l'article 6 du règlement numéro 4-2004 de la Ville de La Pocatière seront remplacés comme suit à compter du premier exercice financier de la nouvelle ville;

« Pour pourvoir à 90% du solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'ancienne ville de La Pocatière, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

Pour pourvoir à 10% du solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la nouvelle ville, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année; ».

34. L'article 5 du règlement numéro 2-2023 de la Ville de La Pocatière sera remplacé comme suit à compter du premier exercice financier de la nouvelle ville;

Pour pourvoir à 90% du solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'ancienne ville de La Pocatière, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

Pour pourvoir à 10% du solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la nouvelle ville, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

35. La nouvelle ville pourra remplacer le règlement de zonage, le règlement sur les usages conditionnels ou le règlement relatif au zonage incitatif applicables sur son territoire malgré l'article 110.10.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

Les articles suivants ne s'appliqueront pas à un règlement adopté à cette fin :

- 1° la deuxième phrase du deuxième alinéa et les troisième et quatrième alinéa de l'article 126;
- 2° le deuxième alinéa de l'article 127;
- 3° les articles 128 à 133;
- 4° le deuxième et le troisième alinéa de l'article 134;
- 5° les articles 135 à 137.

Un règlement visé au premier alinéa devra être approuvé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la nouvelle ville.

Le présent article s'appliquera à condition que le règlement qui y est visé entre en vigueur dans les quatre ans de l'entrée en vigueur du décret de regroupement.

DESCRIPTION TECHNIQUE

Des limites du territoire de la municipalité provenant du regroupement de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et de la Ville de La Pocatière, dans la Municipalité régionale de comté de Kamouraska

Le territoire actuel de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth et de la Ville de La Pocatière, dans la Municipalité régionale de comté de Kamouraska, qui comprend, en date des présentes, en référence à l'arpentage primitif et en référence du cadastre du Québec, tous les lots ou parties de lots, leurs lots successeurs, les entités hydrographiques et topographiques, les battures, les grèves, les lieux construits ou des parties de ceux-ci inclus dans les limites du périmètre qui commence dans le prolongement vers l'Ouest de la limite Nord du lot 4 095 286 jusqu'à la rive droite du fleuve Saint-Laurent et qui suit les lignes et les démarcations suivantes : partant de ce point, dans ledit prolongement de la limite Nord du lot 4 095 286, vers l'Est, la limite Nord des lots 4 095 286, 4 093 536, 4 093 537, 4 093 538 et 4 093 332; vers l'Est, la limite Nord d'une partie du lot 4 093 539 jusqu'à son intersection avec le lot 4 321 001; vers le Nord-Est et le Nord, la limite Nord-Ouest et Ouest du lot 4 321 001 jusqu'à son point d'inflexion vers l'Est; vers l'Est, le long de la limite qui sépare les lots 4 319 118 et 4 321 001 et son prolongement jusqu'au point d'intersection d'une ligne parallèle et distante de 12,19 mètres au Sud-Est de la limite Sud-Est du lot 4 319 118; vers le Nord-Est, sur ladite limite parallèle et distante, afin de rejoindre l'extrémité Sud-Est de la limite Sud-Ouest du lot 4 319 123; vers le Nord-Est, la limite commune du lot 4 321 001 avec la limite des lots 4 319 123 et 4 321 356; vers le Nord-Ouest, le long de la limite commune entre les lots 4 321 356 et 4 321 357; vers le Nord-Est et le Nord, le long de la limite commune entre les lots 4 319 122 et 4 321 357; vers le Nord-Est et le Sud-Est, le long de la limite commune entre les lots 4 319 124 et 4 321 357 jusqu'au point d'intersection des lots 4 319 124, 4 319 327 et 4 321 357; de ce point, en ligne droite jusqu'au point d'intersection des lots 4 321 000, 4 321 003 et 4 321 357; de ce point, dans une direction générale Nord-Est, en suivant la

AVIS PUBLIC (suite)

limite commune entre les lots 4 321 000 et 4 321 003; vers le Sud-Est, la limite Nord-Est du lot 4 319 037; de ce point, dans une direction général Sud-Est, en suivant la limite commune entre le lot 4 321 001 et les lots 4 319 038 et 4 321 040, puis, dans une direction générale Sud-Ouest, la limite entre le lot 4 321 001 et les lots 6 206 061, 6 206 060, 4 321 352, 4 319 035, 4 319 032 et 4 319 030; vers le Sud-Est, la limite Nord-Est des lots 4 093 518, 5 214 611, 6 524 877, 5 215 606, 5 854 902, 5 215 613, 5 215 209, 5 215 210, 5 215 608, 5 214 580, 5 214 724 et 5 214 725; vers le Nord-Est, la limite Nord-Ouest des lots 5 214 725, 5 215 235, 5 215 236; vers le Nord-Est dans le prolongement de cette dernière limite, jusqu'au centre de la rivière Ouelle; de ce point, suivant le centre de la rivière Ouelle, jusqu'à son intersection avec le prolongement de la limite Nord-Est du lot 5 214 736; de ce point, en suivant ledit prolongement et les limites Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest du lot 5 214 736 jusqu'à l'intersection du prolongement de la limite Sud-Ouest avec le centre de la rivière Ouelle; de là, suivant le centre de la rivière Ouelle jusqu'à l'intersection du prolongement de la limite séparatrice des lots 6 349 244 et 6 519 486; vers le Sud-Est, suivant ledit prolongement et la limite Nord-Est du lot 6 349 244, jusqu'à son intersection avec le lot 5 527 023; de ce point, vers le Sud-Est une ligne droite jusqu'au point d'intersection de la limite Est du lot 5 527 023 avec les lots 6 349 244 et 6 519 486; vers le Sud-Est, la limite Nord-Est des lots 6 349 244 et 5 526 855; vers le Sud-Est, la limite Nord-Est du lot 5 526 987 et son prolongement jusqu'au point d'intersection avec le centre de la rivière Ouelle; suivant le centre de la rivière Ouelle, jusqu'au point d'intersection avec le prolongement de la limite Nord-Est du lot 5 526 989; de ce point, vers le Sud-Est, ledit prolongement de la limite Nord-Est du lot 5 526 989; ainsi que la limite Nord-Est du lot 5 526 989; de ce point, en ligne droite en traversant la rivière Ouelle jusqu'à l'extrémité Nord-Ouest de la limite commune entre les lots 5 525 932 et 5 526 413; vers le Sud-Est, la limite Nord-Est du lot 5 525 932; de ce point, en ligne droite, en traversant la rivière Ouelle, jusqu'à l'extrémité Nord-Ouest de la limite Nord-Est du lot 5 525 783; vers le Sud-Est, la limite Nord-Est du lot 5 525 783; de là, en ligne droite, traversant la rivière Grande Rivière, jusqu'à l'extrémité Nord-Ouest de la limite Nord-Est du lot 5 525 769; vers le Sud-Est, la limite Nord-Est des lots 5 525 769, 5 525 586 et 5 525 450; de là, vers le Sud-Est, suivant le prolongement de la ligne séparant la Seigneurie de Rivière-Ouelle et le Canton d'Ixworth jusqu'à l'intersection de la ligne qui sépare les rangs IX et X dudit Canton; vers le Sud-Ouest, la limite Sud-Est de la ligne séparatrice des rangs IX et X du Canton d'Ixworth jusqu'à la ligne séparatrice du Canton d'Ixworth et du Canton d'Ashford; vers le Nord-Ouest, la limite Sud-Ouest qui sépare le Canton d'Ixworth du Canton d'Ashford, jusqu'à l'extrémité Sud-Est de la limite Sud-Ouest du lot 5 525 499; vers le Nord-Ouest, la limite Sud-Ouest des lots 5 525 499, 5 525 509, 5 525 519, 5 525 827; de là, vers le Nord-Ouest, partant de l'extrémité Nord-Ouest de la limite Sud-Ouest du lot 5 525 827, traversant la rivière Ouelle, jusqu'à l'extrémité Sud-Est de la limite Sud-Ouest du lot 5 525 840; vers le Nord-Ouest, la limite Sud-Ouest des lots 5 525 840, 5 525 838, 5 525 887 et 5 525 885; vers Sud-Ouest, la limite Sud-Est des lots 5 525 885, 5 525 884, 5 525 883, 5 526 921, 5 525 881, 5 525 879, 5 526 820, 6 535 513, 5 525 867, 5 525 863, 5 525 862, 5 525 861, 5 525 857 et 5 525 858; vers le Nord-Ouest, la limite Sud-Ouest des lots 5 525 858, 5 526 922, 6 021 144, 5 526 922, 5 525 849, 5 527 001, 5 526 818, 6 349 245, 6 349 246, 5 214 684, 5 214 673, 5 214 672, 5 215 667, 5 742 621, 5 214 656, 5 214 654, 5 215 541 et 5 214 425, jusqu'au point d'intersection entre les lots 5 214 425, 4 080 260 et 5 012 734; vers le Sud-Ouest, la limite Sud-Est du lot 5 012 734; vers le Nord-Ouest, la limite Sud-Ouest des lots 5 012 734 et 4 480 246; vers le Nord-Est, la limite Nord-Ouest des lots 4 480 246 et 4 480 245; vers le Nord-Ouest, la limite Sud-Ouest des lots 5 215 612, 5 215 229, 5 214 424, 5 214 739, 5 215 531, 5 214 745, 5 214 744, 5 215 225, 5 215 532 et 5 214 423; de là, vers le Nord-Ouest, dans le prolongement de la limite Sud-Ouest des lots 5 215 225, 5 215 532 et 5 214 423, jusqu'à la ligne médiane du fleuve Saint-Laurent; vers le Nord-Est, suivant la ligne médiane du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à son intersection avec le prolongement de la limite Nord-Est des lots 5 214 423, 5 215 532 et 5 215 214; vers le Sud-Est, suivant ce prolongement, jusqu'à l'intersection de la rive droite du fleuve Saint-Laurent; de ce point, en suivant la rive droite du fleuve Saint-Laurent et ce, jusqu'au point de départ.



Ce territoire couvre une superficie de 201,5 km².

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant cette description technique.

Les mesures indiquées dans ce document sont exprimées en unités du système.

Le tout tel que montré sur le plan accompagnant cette description technique.

Préparé à Ville de La Pocatière, le 7 janvier 2025 sous le numéro 6323 de mes minutes.

Signé numériquement par :

(Guy Marion)

Arpenteur-géomètre

Dossier BAGQ : 550660

Prenez avis que toute personne intéressée peut faire connaître par écrit au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son opposition à la demande de regroupement dans les trente (30) jours de la présente publication. Une telle opposition doit être transmise à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

10, rue Pierre-Olivier Chauveau

Québec (Québec) G1R 4J3

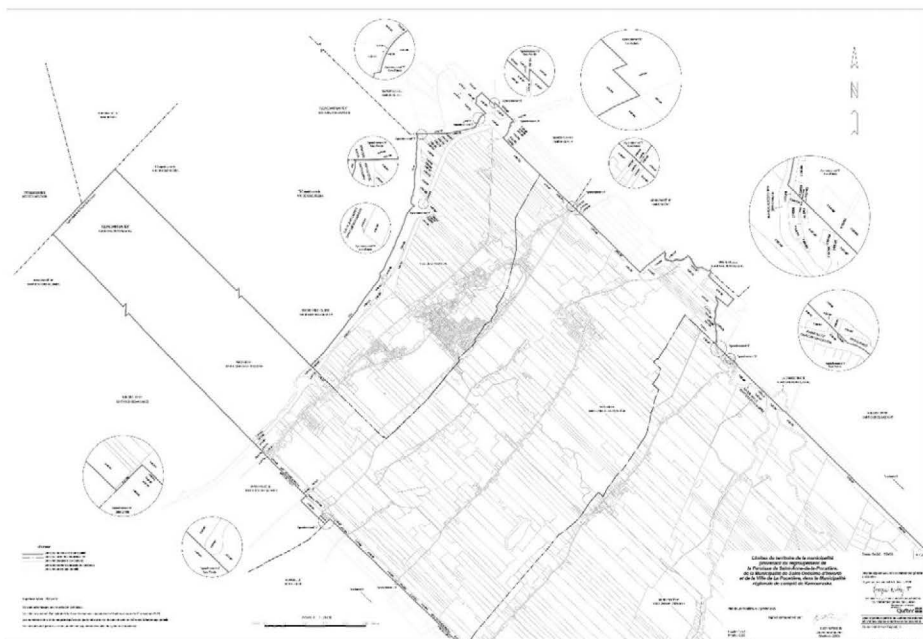
CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE

À la date d'adoption du règlement autorisant la présentation d'une demande commune par la Ville de La Pocatière, soit le 3 mars 2025, une personne doit remplir les conditions suivantes :

1. La personne doit avoir son domicile sur le territoire de l'une ou l'autre des municipalités mentionnées dans le présent avis ou être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement situé sur le territoire de ces municipalités;
2. La personne physique doit être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
3. Un propriétaire indivis ou un cooccupant d'un établissement doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants, comme la seule personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de l'établissement;
Un indivisaire ou un occupant ne peut être désigné s'il est inscrit, par ailleurs, comme personne domiciliée dans la municipalité;
4. Une personne morale doit, par résolution, désigner parmi ses membres, ses administrateurs ou ses employés une personne qui est majeure et de citoyenneté canadienne.

DONNÉ À LA POCATIÈRE, LE 3 MARS 2025

Chantale Guy, greffière par intérim
Ville de La Pocatière



L'Everest récolte trois points sur quatre face aux Flames de Gatineau

L'Everest de la Côte-du-Sud a disputé deux rencontres face aux Flames de Gatineau le week-end débutant le 21 février dernier, réussissant à récolter trois points sur une possibilité de quatre. Une victoire convaincante samedi et une défaite en prolongation dimanche ont marqué cette série intense entre les deux formations.

Dimanche après-midi, l'Everest s'est incliné 2-1 en prolongation contre les Flames. Dès le début de la période supplémentaire, Alex McIntosh a provoqué un deux contre un, permettant à William Bujold de marquer le but vainqueur pour les visiteurs.

Avant cela, à mi-chemin de la troisième période, une lourde mise en échec sur Matis Martin a enflammé les esprits. L'altercation qui a suivi a entraîné l'expulsion de dix joueurs.

Les deux autres buts du match ont été inscrits en temps réglementaire. L'Everest a ouvert la marque en fin de première période grâce à Rémy Guy, qui a inscrit son troisième filet de la saison en battant Xavier Delisle. En deuxième période, Alex McIntosh a profité d'une situation confuse devant le filet d'Émile Pagé pour égaliser. Malgré cette défaite, Pagé s'est illustré avec 36 arrêts sur 38 tirs.

Une 12^e victoire consécutive avant le revers
Samedi après-midi, l'Everest s'est offert une 12^e victoire d'affilée en dominant les Flames 6-3 devant une foule réunie au Centre Rousseau de Saint-Jean-Port-Joli.

Noah Woodard a rapidement ouvert le pointage en avantage numérique, avec l'aide de Dallaire et Chaput. Après une réplique des Flames, Dan Chrétien et Thomas Bégin ont donné une avance de 3-1 à l'Everest en l'espace de trois minutes.

En deuxième période, Woodard et Chrétien ont tous deux inscrit leur deuxième but du match, tandis que Thomas Bégin a brillé en obtenant trois points. En début de troisième période, Marc-Olivier Roy a forcé la chance en déviant une rondelle sur un défenseur de Gatineau, portant la marque à 6-3. Alexandre Lauzier a une fois de plus démontré son talent devant le filet en réalisant 35 arrêts sur 38 lancers.

Source : Everest de la Côte-du-Sud



L'Everest de la Côte-du-Sud. Photo : Nancy Béchard



Ligue de Curling St-Pascal Classement Hiver 2025

Ligue du Lundi

| Équipes | P.J. | V | D | N | Bouts | P.P. | P.C. | Points | Rang |
|------------------|------|---|---|---|-------|------|------|--------|------|
| Michel Sylvestre | 4 | 3 | 1 | 0 | 20 | 31 | 21 | 6 | 1 |
| Réjean Joseph | 4 | 2 | 2 | 0 | 16 | 26 | 24 | 4 | 2 |
| Louis Lagacé | 4 | 2 | 2 | 0 | 16 | 24 | 25 | 4 | 3 |
| Cécile Joseph | 4 | 2 | 2 | 0 | 15 | 27 | 26 | 4 | 4 |
| Jean Desjardins | 4 | 2 | 2 | 0 | 14 | 24 | 31 | 4 | 5 |
| Louis Clément | 4 | 1 | 3 | 0 | 15 | 21 | 26 | 2 | 6 |

Ligue du Jeudi

| Équipes | P.J. | V | D | N | Bouts | P.P. | P.C. | Points | Rang |
|-----------------|------|---|---|---|-------|------|------|--------|------|
| Réjean Joseph | 5 | 3 | 2 | 0 | 25 | 37 | 23 | 6 | 1 |
| Jean Desjardins | 5 | 3 | 2 | 0 | 20 | 32 | 30 | 6 | 2 |
| Louis Lagacé | 5 | 3 | 2 | 0 | 20 | 28 | 29 | 6 | 3 |
| Cécile Joseph | 5 | 1 | 4 | 0 | 15 | 24 | 36 | 2 | 4 |

SUDOKU

JEU N° 909

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 6 | | | |
| 2 | 3 | 6 | | | | 5 | | |
| | 1 | | 3 | 7 | | | | |
| | | 9 | 1 | | | | 7 | |
| | 7 | | 2 | | | 9 | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | 5 | | | 3 |
| | 8 | 5 | | | | 2 | 9 | 1 |
| | | 1 | | 4 | | | | |

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres 1 à 9 une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : vous ne devez jamais répéter les chiffres 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.

RÉPONSE DU JEU

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 8 | 5 | 7 | 2 | 4 | 6 | 1 | 9 | 3 |
| 1 | 9 | 2 | 3 | 7 | 8 | 5 | 6 | 4 |
| 3 | 6 | 4 | 8 | 1 | 5 | 7 | 2 | 9 |
| 6 | 4 | 3 | 9 | 8 | 7 | 2 | 5 | 1 |
| 5 | 1 | 6 | 4 | 9 | 1 | 5 | 8 | 7 |
| 2 | 7 | 8 | 5 | 3 | 8 | 7 | 2 | 9 |
| 5 | 1 | 4 | 9 | 3 | 7 | 8 | 6 | 2 |
| 6 | 9 | 3 | 8 | 7 | 8 | 6 | 2 | 5 |
| 7 | 8 | 1 | 5 | 8 | 7 | 2 | 9 | 3 |
| 4 | 8 | 5 | 2 | 6 | 1 | 3 | 4 | 7 |

MOTS CROISÉS

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1 | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | | | |

HORIZONTALEMENT

- Relief d'un lieu.
- A cours en Iran — Vagabondage.
- Applique — Sert à tirer une conclusion.
- Arrivé au monde — Piquant — Mis en terre.
- Tachés — Agir.
- Odeur forte.
- Nouveau — Monologue.
- Musique algérienne — Chrome — Embrouiller.
- Prise de lutte — Fils d'Adam.
- Détache des grains — Déesse de la famille.
- Nuancer — Lamellibranche.
- Hormone masculine.

VERTICALEMENT

- Passent au travers.
- Merle — Végétal aquatique.
- Négation — Bandes étroites.
- Alcène — Rend les skis plus glissants.
- Algue gélatineuse.
- Crier comme les cervidés — Enlèvements.
- Argon — La totalité — Heureux.
- Pâturage — Récompense — Note.
- Association de marchands, au Moyen Âge — Faire communiquer.
- Insupportable — Service créé en 1943.

- Coupe le haut d'un végétal — Moitié d'une unité.
- Excéder — Patronne.

RÉPONSE DU JEU

| | | | | | | | | | | | | |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|--|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | |
| 1 | T | O | P | A | T | | | | | | | |
| 2 | R | A | L | | | | | | | | | |
| 3 | A | L | | | | | | | | | | |
| 4 | S | | | | | | | | | | | |
| 5 | S | | | | | | | | | | | |
| 6 | S | | | | | | | | | | | |
| 7 | S | | | | | | | | | | | |
| 8 | S | | | | | | | | | | | |
| 9 | S | | | | | | | | | | | |
| 10 | S | | | | | | | | | | | |
| 11 | S | | | | | | | | | | | |
| 12 | S | | | | | | | | | | | |



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME
MRC DE KAMOURASKA

0339E0925

AVIS D'INTENTION

Avis d'intention de faire l'acquisition des équipements ECOFIXE pour la mise à niveau de l'installation de traitement des eaux usées.

La municipalité de Saint-Pacôme émet un avis d'intention afin d'informer qu'elle souhaite conclure un contrat avec un fournisseur qui est le seul à pouvoir fournir les équipements innovants ECOFIXE pour la mise à niveau de ses installations de traitement des eaux usées.

Les critères suivants correspondent aux exigences du projet :

1. Système modulaire qui inclut un système d'aération haute efficacité afin d'optimiser la consommation énergétique;
2. Aucune construction de nouvelle infrastructure requise;
3. Aucun système de dégrilleur en amont requis;
4. Aucune recirculation requise pour éviter l'ajout d'équipement mécanique supplémentaire à entretenir;
5. Aucun remplacement du support bactériologique requis pour minimiser les coûts récurrents;
6. Installation simple et rapide;
7. Opération et maintenance faciles et pouvant être effectuées par le personnel de la municipalité de Saint-Pacôme;
8. Possibilité d'effectuer l'installation par phase selon les besoins de la municipalité de Saint-Pacôme;
9. Possibilité d'augmenter à nouveau sans construction supplémentaire la capacité de traitement de la charge organique selon les besoins de la municipalité de Saint-Pacôme;
10. Système pouvant être facilement déplacé dans les installations existantes selon les besoins de la municipalité de Saint-Pacôme.
11. Ce projet s'est vu accorder une aide financière significative, toute alternative pouvant répondre aux besoins mentionnés aux points 1 à 10 devra également apporter une aide financière équivalente avec le choix des équipements.

Toute entité croyant pouvoir offrir ses systèmes peut se manifester avant la date et l'heure de clôture de l'avis d'intention. Les répondants doivent indiquer le nom de leur entreprise, le détail du système proposé, une évaluation des coûts complète et démontrer que le système proposé respecte l'ensemble des exigences. Les réponses doivent être transmises à Monsieur Louis-Philippe Caron, directeur général au courriel suivant : dq@st-pacome.ca

Les propositions peuvent être envoyées jusqu'à 11 h 00 EST, le 13 mars 2025.

La municipalité de Saint-Pacôme se réserve le droit de considérer Technologies Ecofixe comme le seul fournisseur en mesure de pourvoir aux systèmes requis et pourra conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise à compter du 14 mars 2025 si la municipalité ne reçoit pas de manifestation d'intérêt ou si elle juge qu'aucun fournisseur n'a réussi à démontrer sa capacité à offrir les systèmes ciblés.

Municipalité de Saint-Pacôme, le 25 février 2025.

Monsieur Louis-Philippe Caron
Directeur général

BIBLIOTHÈQUE

Mont-Carmel

DÉCOUVERTE. La bibliothèque de Mont-Carmel vous invite à une activité gratuite intitulée : Le Centre de Zoothérapie et d'Apprentissage du Kamouraska. Date et heure : le samedi 8 mars 2025 de 14h à 15h. Lieu : salle Émile Lavoie, 22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel. Des collations et breuvages vous seront servis. On vous attend en grand nombre.

CERCLE DE FERMIERES

Saint-Roch-des-Aulnaies

DÉGUSTATION DE SOUPES. Le Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies vous invite à une dégustation de soupes. Date : le dimanche 16 mars 2025 de 11h30 à 13h00. Lieu : la salle communautaire, 1038 de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies. Au menu : grande variété de soupes et potages, pain de ménage, gâteau Reine Élisabeth et breuvage. Coût : 10\$ et gratuit pour les moins de 12 ans. Les billets sont en vente auprès de : Colette Pelletier (418 354-7729) ou tout membre fermière.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Saint-Philippe-de-Néri

BRUNCH. Le Club des 50 ans et plus de Saint-Philippe-de-Néri vous invite à son brunch, le dimanche 23 mars 2025 entre 10h et 12h30. Lieu : Centre municipal de Saint-Philippe. Vous devez réserver votre place auprès de Nicole (418-498-2619) ou Luce (418-498-3130.) Merci de votre encouragement !

CLUB LIONS

Saint-Pascal

SOUPER CRABE. Les membres du Club Lions de Saint-Pascal vous invitent à vous procurer vos billets pour le traditionnel souper crabe en formule à emporter. Date : le samedi 12 avril 2025. Pour de plus amples informations, contactez un membre Lion ou Mélanie Beaulieu : 418-868-9423. Merci de contribuer aux œuvres du Club.

CLUB OPTIMISTE

Saint-Pascal

PIÈCE DE THÉÂTRE. Le Club optimiste revient une fois de plus, avec sa pièce de théâtre annuelle ! Découvrez les beaux jours, les confessions et les obstinations des résidents et résidentes du foyer « La belle vie », toujours avec une touche d'humour ! Venez rire et vous amuser avec un spectacle haut en couleurs ! Dates : le vendredi 25 avril à 20h et le samedi 26 avril à 14h et 20h (3 représentations). Lieu : Salle Robert-Côté de Saint-Pascal. Les billets sont en vente au prix de 25\$ (admission générale), à la tabagie Lunik ou la pharmacie Raphaëlle Paradis & Marcelle Pelletier et auprès de Denise Landry 418 492-6622 ou tout autre membre optimiste. Au profit de la jeunesse de notre communauté. Merci de votre participation !

CLUB RAYON D'OR

Sainte-Hélène

DÎNER MENSUEL. Notre prochain dîner mensuel aura lieu le jeudi 6 mars 2025, suivi d'un bingo amical. Prenez note que nous sommes déjà complets. Tous les appels en surplus seront sur une liste d'attente (veuillez laisser votre numéro de téléphone.)

VIE ACTIVE. N'oubliez pas nos mardis récréatifs avec Vie Active, accompagnés de jeux intérieurs et d'une collation-café. Bienvenue aux membres et non-membres.

FÊTE DES SUCRES

Saint-Aubert

Samedi 8 mars 2025 : gala-amateurs et soirée country.
Dimanche 9 mars 2025 : déjeuner du sucrier et partie de sucre.

GRUPE SANTÉ-ENTRAIDE

Saint-Joseph-de-Kamouraska

DINER. Le Groupe Santé-Entraide de Saint-Joseph-de-Kamouraska, vous informe qu'il n'y aura pas de dîner communautaire au mois de février. Nous serons de retour le 26 mars 2025. Bienvenue et merci de votre compréhension. Il est nécessaire de réserver au 418 493-2742 (Michèle Chénard)

LES ALCOOLIKES ANONYMES

Saint-Pascal

Si vous voulez arrêter de boire et vous ne le pouvez pas, nous pouvons vous aider. Informations au 418 867-3030, www.aa.org.

LES DOYENS DE SAINTE-PERPÉTUE

BINGO. Les Doyens de Sainte-Perpétue vous invite à un Bingo qui se tiendra le mercredi 12 mars 2025 à 19h30, à la salle de l'Âge d'Or de Sainte-Perpétue, 8, rue des Bouleaux Ouest à Sainte-Perpétue. Ouverture des portes à 18h30.

LES GROUPES FAMILIAUX AL-ANON

Que pouvez-vous faire lorsqu'un de vos proches boit trop ? Al-anon-alateen-quebec-est.ca, tél.: 1-844-725-2666.

NARCOTIQUES ANONYMES

-La Pocatière

Groupe Revivre. Réunion tous les jeudis de 19h30 à 21h00, au 203, 4e avenue Painchaud.

Entrée principale, puis salle en haut à droite,

-Rivière-du-Loup

Groupe Courage. Réunion tous les dimanches de 19h30 à 21h00, à l'Unité Domrémy, 4 rue de Gaspé. Entrée principale.

VOYAGES QUEBEC

Rachel commence ses voyages le 12 mars 2025. Le 2eme mercredi de chaque mois au casino Greg Roch. Pour réservation, appelez au 418 492-1707.

Piilage - Recouvrement
Mouleurs de tôle
Tôles à toitures à l'ancienne

FERBLANTERIE DE L'EST INC.

les
Bardeaux TM
REVÈTEMENT

Tél.: 418 492-1384
Télé.: 418 492-6432
Cell.: 418 960-6432

260, RUE VARIN, SAINT-PASCAL

Gaëtan Ouellet, prop.

335510724

800 000
QUÉBÉCOIS SONT
ANALPHABÈTES

Aidez-nous à les aider!

Faites un don :
1 800 361-9142
fondationalphabetisation.org

Fondation pour
l'alphabetisation
Des mots d'espoir

Lyanna Ouellet remporte l'or à la Coupe Daniel Hardy



Lyanna Ouellet. Photo: Courtoisie

La Coupe Daniel Hardy, compétition provinciale de judo s'étant tenue le 8 février à Québec, a réuni de nombreux athlètes de différentes catégories venus de partout au Québec. Parmi les compétiteurs, Lyanna Ouellet, une jeune judoka de 12 ans originaire de Saint-Pascal et membre du club de judo de La Pocatière, s'est illustrée avec brio.

Opposée à des adversaires de ceinture orange et orange/verte, elle a su imposer son style en remportant ses combats avec détermination. Grâce à sa performance

impressionnante, Lyanna a décroché la médaille d'or dans sa catégorie, une victoire marquante pour cette jeune athlète prometteuse.

NOUVEAU : PAIEMENT MASTERCARD DISPONIBLE

Petites annonces

PAYABLES AVANT LA PARUTION

Porté à votre compte VISA ou Mastercard, en argent ou par chèque à l'ordre du Journal Le Placoteux

TARIFICATION

Parution (20 mots) 9,00\$
Parution encadrée 15,00\$
Mots additionnels 0,25\$

TARIFICATION (SUITE)

Prière (max. 20 mots) 9,00\$
Prière longue 18,00\$
Prière avec image 23,00\$

Heure de tombée : mercredi 16 h 30
Par téléphone : 418 492-2706, poste 101
Sans frais : 1 855 492-2706
Télec. : 1 855 492 9706
Par courriel : petitesannonces@leplacoteux.com
Par la poste ou à nos bureaux :
409, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

PROMOTION - 20\$ / 3 SEMAINES*

*3 semaines consécutives, annonces identiques de 20 mots et moins, taxes incluses.

ASTROLOGIE

Découvrez les talents exceptionnels de la voyante Ana. Lectures précises, conseils éclairants, guidance spirituelle et révélations surprenantes. 3 décennies d'expérience. Consultations privées, réponses précises et datées au 450-309-0125

OFFRE D'EMPLOI

MÉNAGE COMMERCIAL. Recherche travailleur autonome pour ménage commercial. Jour et heure : le jeudi nuit de 23h00 à 3h00. Lieu : La Pocatière, Saint-Jean-Port-Joli. Rémunération : 125\$ par soir, payable la journée même. Pour information : 418 559-5011 (17/03)

CAMIONS/TRACTEURS

TRACTEUR. Mitsubishi Satoh. 23 HP Diesel. 1989. Avec souffleur 54 pouces. Plus 2 pneus à neige. Très propre. Prix : 6500\$. Pour informations : 418 856-2924 (17/03)

RENCONTRES

CONTACTS directs et rencontres sur le service #1 au Québec ! Conversations, rencontres inattendues, des aventures inoubliables vous attendent. Goûtez la différence ! Appelez le 438-899-7001 pour les écouter, leur parler, ou, depuis votre cellulaire faites le #(carré)6920 (des frais peuvent s'appliquer). L'aventure est au bout de la ligne. www.lesseductrices.ca

ENTREPOSAGE

Saint-Pascal. Entreposage meubles, au mois ou pour une saison. Contacter Marco 1-418-261-6811. (inf)

DIVERS À VENDRE

DISTRIBUTEUR ASPIRATEURS reconditionnés de marques réputées. SERVICE de toutes marques. Pièces et accessoires d'aspirateurs de marque Electrolux. 418 498-2575 (10/03)

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

Saint-Pascal. Espaces commerciaux, au 197, route 230 Ouest : divers espaces bureaux au 1e et 2e étage. Contacter Marco 1-418-261-6811. (inf)

GICLEURS PIERRE PLOURDE

Votre partenaire de confiance contre les incendies
SPÉCIALITÉS : GICLEURS ET PLOMBERIE
98, rue Voisine, Sainte-Hélène de Kamouraska (Québec) G0L 3J0
pplourde@gicdeursplourde.com
Tél. : 418 492-9889 • Téléc. : 418 492-9031 • Cell. : 418 894-2358
CMMTQ Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec • R.B.Q. : 5594-7923-01

Roma Alternateurs et Démarreurs

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

SPÉCIALITÉS :
- Alternateurs et démarreurs (vente de neufs et réusinés) **INTERSTATE BATTERIES**
AUTRES :
- Moteur électrique - Pompe - Outillage
- Ventes de batteries INTERSTATE

151, Route 132, La Pocatière
418 856-6210 • 1 800 530-6210
altdem_roma@hotmail.com

LEMIEUX LOCATION

LOCATION DE VÉHICULE, CAMION, CUBE REMORQUE OUVERTE OU FERMÉE
418.856.2824

STATISTIQUES DE LA SEMAINE du 18 au 24 février 2025

WWW.QUILLESSTPASCAL.CA

OLIVIER KAMOURASKA | CHRYSLER

255, av. Patry, Saint-Pascal, (autoroute 20, sortie 465)
418 492-3432 • 1 800 363-3432

www.olivierkamouraskachrysler.com

SERVICE :
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h
Ventes :
Lundi et mardi, de 8 h à 18 h
Mercredi et jeudi, de 8 h à 20 h
Vendredi, de 8 h à 18 h

Mardi 19 h

CLASSEMENT DES ÉQUIPES (COMMANDITAIRES).....POINTS

| | |
|---|-------|
| 1 ^{er} (1) Motel des Mariniers..... | 246 |
| 2 ^e (3) Mallette..... | 229,3 |
| 3 ^e (2) LD Auto..... | 228 |
| 4 ^e (5) Équipement Patrick Bérubé..... | 227,3 |
| 5 ^e (7) Alimentation L. Dubé..... | 212,8 |
| 6 ^e (8) CarrXpert St-Pascal..... | 205 |
| 7 ^e (4) Le Roy du déneigement..... | 194 |
| 8 ^e (6) Transpro BSL..... | 182,8 |

PLUS HAUTS SIMPLES DE LA SEMAINE

| | |
|--|-----|
| 1 ^{er} Emmanuel Bérubé, Mallette..... | 269 |
| 2 ^e Pierre Chénard, Mallette..... | 265 |
| 3 ^e Isidore Roy, Le Roy du déneigement..... | 248 |

PLUS HAUTS TRIPLES DE LA SEMAINE

| | |
|---|-----|
| 1 ^{er} Emmanuel Bérubé, Mallette..... | 710 |
| 2 ^e Pierre Chénard, Mallette..... | 702 |
| 3 ^e Richard Roussel, Équipp. Patrick Bérubé..... | 662 |

VENDREDI 19 H : TRANSPORT GABRIEL LEBRUN & FILS

| | |
|---------------------------------|-----|
| PFSM..... François St-Onge..... | 299 |
| PHTM..... François St-Onge..... | 693 |
| PHTM..... Kévin St-Onge..... | 680 |
| PHTM..... Irenée Bouchard..... | 589 |

SAMEDI 10 H : INSTALLATION DE CHEMINÉES PATRICE LEVESQUE

| | |
|---------------------------------|-----|
| PFSM..... Akbert Hryszczyk..... | 224 |
| PFSM..... Jean Côté..... | 133 |
| PFSM..... Vincent St-Onge..... | 127 |
| PHTM..... Akbert Hryszczyk..... | 537 |

DIMANCHE 19 H : ENTREPRISE DORIS PELLETIER

| | |
|----------------------------------|-----|
| PFSM..... Yves Beaulieu..... | 236 |
| PFSM..... Tommy St-Pierre..... | 211 |
| PHTM..... Yves Beaulieu..... | 662 |
| PHTM..... Alexandre Chénard..... | 580 |

LUNDI 13 H : RESTAURANT LA MONTAGNE

| | |
|-------------------------------|-----|
| PHSF..... Lise Michaud..... | 177 |
| PFSM..... Jean-Cyr Caron..... | 203 |
| PFSM..... Nelson Caron..... | 201 |
| PHTM..... Jean-Cyr Caron..... | 551 |

LUNDI 19 H : LES Puits ARTÉSIENS C.G. THÉRIAULT

| | |
|---------------------------------|-----|
| PHSF..... Lise Bouchard..... | 233 |
| PHTF..... Lise Bouchard..... | 573 |
| PHTM..... Patrice Levesque..... | 674 |
| PHTM..... Patrice Levesque..... | 664 |

LUNDI 21 H : SAM (SERVICES AGRO-MÉCANIQUE)

| | |
|--------------------------------|-----|
| PHSF..... Luce Garon..... | 172 |
| PFSM..... Hubert Ouellet..... | 222 |
| PFSM..... Laurian Drapeau..... | 226 |
| PHTM..... Hubert Ouellet..... | 604 |

MARDI 13 H : EXCAVATION YVAN PELLETIER

| | |
|------------------------------|-----|
| PHSF..... Lyne Dumont..... | 191 |
| PFSM..... René Beaulieu..... | 218 |
| PFSM..... André Nadeau..... | 212 |
| PHTM..... André Nadeau..... | 567 |

MERCREDI 13 H : MAXI SAINT-PASCAL

| | |
|---------------------------------|-----|
| PHSF..... Denise Goupil..... | 194 |
| PHSF..... Simonne Dumont..... | 185 |
| PFSM..... Sylvain St-Denis..... | 206 |
| PFSM..... Noël Thériault..... | 205 |

MERCREDI 19 H : PNEUS FM

| | |
|----------------------------------|-----|
| PHSF..... Martine Levesque..... | 200 |
| PFSM..... Christian Michaud..... | 257 |
| PHTF..... Martine Levesque..... | 509 |
| PHTM..... Christian Michaud..... | 702 |

QUEST

219, avenue Rochette Saint-Pascal
418 492-2704

vous présente **L'ÉTOILE DE LA SEMAINE**

JEFF RICHARD SIMPLE 300 ET TRIPLE 835

LIGUE ÉLITE MAXI SAINT-PASCAL

Jeudi 20 h

maxi Saint-Pascal

501, av. Patry, Saint-Pascal

CLASSEMENT DES ÉQUIPES (COMMANDITAIRES).....POINTS

| | |
|--|------|
| 1 ^{er} (08) CarrXpert St-Pascal..... | 102 |
| 2 ^e (04) Boutique du jouet..... | 80,5 |
| 2 ^e (06) Remorquage 2000..... | 72 |
| 2 ^e (02) Elite Transmission..... | 64 |
| 2 ^e (07) Carrefour du camion RDL..... | 59,5 |
| 2 ^e (03) Bar Iberville..... | 58,5 |
| 2 ^e (01) Porte Multy..... | 56 |
| 2 ^e (05) Botanix..... | 47,5 |

PLUS HAUTS SIMPLES DE LA SEMAINE

| | |
|--|-----|
| 1 ^{er} Jeff Richard, CarrXpert St-Pascal..... | 300 |
| 2 ^e Cédric Lizotte, Porte Multy..... | 279 |
| 3 ^e Mario Roy, Remorquage 2000..... | 279 |

PLUS HAUTS TRIPLES DE LA SEMAINE

| | |
|--|-----|
| 1 ^{er} Jeff Richard, CarrXpert St-Pascal..... | 835 |
| 2 ^e Cédric Lizotte, Porte Multy..... | 730 |
| 3 ^e Mario Roy, Remorquage 2000..... | 663 |

EXPLOITS DE LA SEMAINE

FAMILIPIX R. PARADIS ET M. PELLETIER INC - FEMMES

| | | |
|------------------------------|----------|-----|
| PHSF..... Lise Bouchard..... | 233 moy. | 152 |
| Jessica Chouinard..... | 243 moy. | 173 |
| Denise Goupil..... | 194 moy. | 133 |
| PHTF..... Lise Bouchard..... | 573 moy. | 152 |

ALIMENTS LUDO - HOMMES

| | | |
|------------------------------------|----------|-----|
| PFSM..... Jeff Richard..... | 300 moy. | 231 |
| Albert Hryszczyk..... | 224 moy. | 131 |
| François St-Onge..... | 299 moy. | 223 |
| Jean-Philippe Pelletier..... | 242 moy. | 173 |
| Mario Roy..... | 279 moy. | 210 |
| Noël Thériault..... | 205 moy. | 138 |
| Kévin Martin..... | 113 moy. | 46 |
| Michael Morin..... | 223 moy. | 158 |
| Pierre-Luc Pednault..... | 244 moy. | 191 |
| François Charest..... | 201 moy. | 148 |
| PHTM..... Jeff Richard..... | 835 moy. | 231 |
| Albert Hryszczyk..... | 537 moy. | 131 |
| Irenée Bouchard..... | 589 moy. | 164 |

VISITEZ LE SITE WEB POUR PLUS D'INFOS SUR LES DIFFÉRENTS TOURNOIS. RÉSERVATION 418 492-2146

PROMOTION DE MARS

**MANTEAUX
D'HIVER ET
VÊTEMENTS**

jusqu'à

40%*
de RABAIS

sur le prix régulier

**BOTTES D'HIVER
ET RAQUETTES**

jusqu'à

40%*
de RABAIS

sur le prix régulier

* En vigueur jusqu'au 31 mars 2025.
Voir les détails en magasin.


PRonature
PLEIN AIR | CHASSE | PÊCHE

Suivez-nous sur Facebook :
[www.facebook.com/
BouffardSports](http://www.facebook.com/BouffardSports)

Bouffard Sports

114, boul. Taché Ouest, Montmagny 418 248-1245